

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 31 janvier 2020

MONEYVAL (2019)41

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

59^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 2-6 décembre 2019

RAPPORT DE RÉUNION

MÉMORANDUM

Préparé par le Secrétariat de MONEYVAL

Résumé analytique

Pendant sa 59ème Réunion Plénière tenue à Strasbourg du 2 au 6 décembre 2019, le Comité MONEYVAL:

- a écouté le discours de M. Marcus Pleyer, Vice-Président du Groupe d'action financière (GAFI);
- a adopté sa stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour la période 2020-2022;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle sur le Territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar et son résumé analytique et a décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé;
- a adopté le rapport d'évaluation du 5ème cycle sur Chypre et son résumé analytique et a décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé;
- a approuvé le rapport d'évaluation mutuelle sur la Fédération de Russie, dont l'évaluation a été menée conjointement par le GAFI, le Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG) et MONEYVAL;
- a adopté les rapports de suivi du 5ème cycle sur l'Albanie, l'Andorre, la Hongrie, la Lettonie, la Serbie et la Slovénie;
- a adopté le rapport de conformité du 5ème cycle sur la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man au titre des procédures de conformité renforcée (PCR) du 5ème cycle de MONEYVAL;
- a adopté les rapports de suivi du 4ème cycle sur la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Roumanie;
- a écouté des exposés et tenu des discussions avec des experts sur plusieurs questions, notamment sur la lutte contre les produits de l'esclavage moderne et du traite d'êtres humains, sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et sur la conférence interministérielle contre le financement du terrorisme (« No money for terror ») organisée récemment à Melbourne (Australie, 7-8 novembre 2019);
- a poursuivi ses travaux concernant le plan opérationnel régional de MONEYVAL de lutte contre le financement du terrorisme;
- a débattu des normes récemment modifiées du GAFI sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux actifs virtuels et de la manière dont MONEYVAL appréciera à l'avenir si les pays ont adopté les mesures nécessaires pour satisfaire aux nouvelles exigences;
- a élu Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne) Présidente, M. Alexey Petrenko (Fédération de Russie) et M. Richard Walker (Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey) Vice-Présidents, ainsi que M. Ladislav Majernik (République slovaque) et M. Matis Maeker (Estonie) membres du Bureau pour un mandat de deux ans (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021).

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 59ème Réunion Plénière du 2 au 6 décembre 2019 à Strasbourg sous la présidence de Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne). La première journée de la Plénière a été entièrement consacrée au Groupe de travail sur les évaluations (WGE) de MONEYVAL. L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, le programme des activités de MONEYVAL en annexe II, le calendrier provisoire des évaluations mutuelles du 5ème cycle en annexe III et la liste des participants en annexe IV.

Premier jour : mardi 3 décembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la Réunion Plénière

1. La Présidente, Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz, ouvre la Plénière, souhaite la bienvenue à tous les participants et observe que la Plénière sera une semaine d'intenses discussions sur les rapports et les activités des membres dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, salue toutes les délégations et observe qu'un nombre croissant de participants assiste aux Plénières (plus de 300 délégués se sont inscrits pour participer à la présente Plénière), ce qui montre l'intérêt croissant suscité par les travaux du Comité. Il accueille également chaleureusement le Vice-Président du GAFI, M. Marcus Pleyer. M. Kleijssen renvoie à ses interventions lors de précédentes Plénières sur la situation financière du Conseil de l'Europe et ses incidences sur les ressources humaines et financières de MONEYVAL, mais souligne également que la situation s'est nettement améliorée. Il indique que la semaine précédente, le Comité des Ministres a adopté le budget pour 2020-2021 et a alloué un poste supplémentaire à MONEYVAL. M. Kleijssen souhaite à tous les participants une réunion fructueuse et la Présidente le remercie chaleureusement pour les nouvelles positives concernant les ressources du Secrétariat de MONEYVAL.

3. Le Vice-Président du GAFI, M. Marcus Pleyer, intervient devant la Plénière et accueille chaleureusement tous les participants et les invités de haut niveau. Il souligne l'importance de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, car ce travail protège l'intégrité des systèmes financiers, sauve des vies et prévient la criminalité. Il relève que MONEYVAL est un organe régional de type GAFI (ORTG) qui fonctionne bien et que ses rapports d'évaluation mutuelle sont de grande qualité. M. Pleyer informe la Plénière des priorités du GAFI sous présidence chinoise (notamment l'examen stratégique des travaux du GAFI, les travaux sur les nouvelles technologies, la lutte contre le financement du terrorisme, la surveillance efficace et la lutte contre les flux financiers provenant du commerce illégal d'espèces sauvages). Il souligne que, pour atteindre ces objectifs, le GAFI doit travailler main dans la main avec les ORTG. M. Pleyer souligne que le GAFI a déjà une très bonne coopération avec MONEYVAL et cite à titre d'exemple l'évaluation mutuelle conjointe récente sur la Fédération de Russie et l'organisation à la fois de la formation consolidée des évaluateurs en Italie en 2019 et de la réunion conjointe d'experts en Israël. Il déclare qu'il souhaite continuer d'approfondir les relations avec MONEYVAL pour atteindre les buts et objectifs communs. La Présidente remercie M. Pleyer, au nom de la Plénière, pour son discours d'ouverture.

Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour - Informations communiquées par la Présidente

5. La Présidente informe la Plénière de sa correspondance avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 58ème Plénière en juillet 2019. Elle informe également la Plénière de son échange de vues avec le Comité des Ministres à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2018 de MONEYVAL en septembre 2019. Dans son discours devant le Comité des Ministres, la Présidente a présenté les activités de MONEYVAL dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle a souligné que le processus d'évaluations conjointes restait un des principaux objectifs de MONEYVAL et a informé le Comité des Ministres de la préparation de la stratégie de MONEYVAL pour la période 2020-2022, qui doit aider MONEYVAL à satisfaire aux attentes croissantes du réseau mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/CFT) et à déterminer une feuille de route claire et les moyens pour atteindre ses objectifs. Le Comité des Ministres a confirmé l'importance de MONEYVAL et soutenu ses travaux. La Présidente indique qu'elle a remercié le Comité des Ministres pour son soutien.

6. En outre, la Présidente informe la Plénière de sa participation au nom de MONEYVAL à la 2ème conférence interministérielle contre le financement du terrorisme « No money for terror » organisée à Melbourne, Australie (voir point 29 à l'ordre du jour). Elle mentionne également plusieurs autres missions au cours desquelles elle a représenté MONEYVAL. Mi-novembre, elle a été invitée par le vice-premier ministre et ministre des Finances de la République de Moldavie pour traiter des lacunes identifiées par MONEYVAL dans le rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle de juillet 2019 et des mesures permettant d'y remédier. Le vice-premier ministre s'est engagé à haut niveau à mettre en œuvre les normes internationales et veiller à leur application efficace à la lumière des mesures recommandées par MONEYVAL dans le rapport d'évaluation mutuelle sur la Moldavie. Fin novembre, la Présidente a également participé à une conférence de l'Association des spécialistes certifiés anti-blanchiment de capitaux (ACAMS) en tant qu'intervenant principal. Dans son discours, elle a présenté les travaux de MONEYVAL en tant qu'organe d'évaluation du réseau mondial LAB/CFT.

7. La Présidente informe également la Plénière de la décision du Bureau de renouveler le mandat des co-présidents du WGE, M. John Ringguth (expert scientifique) et M. Nicola Muccioli (Saint-Marin), pour deux années supplémentaires (c'est à dire pour la période 2020-2021). Au nom de la Plénière, la Présidente salue le travail exceptionnel qu'ils ont réalisé dans le cadre de leurs fonctions au cours des deux dernières années.

Point 4 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Secrétariat

8. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du calendrier des activités de MONEYVAL pour 2020, qui figure dans l'annexe II à ce rapport. S'agissant des activités passées depuis la dernière Plénière, il mentionne en particulier les formations par pays organisées par le Secrétariat en Pologne et en Croatie en septembre. En outre, les visites sur place organisées en Slovaquie (octobre) et en Géorgie (novembre) ont été finalisées. En ce qui concerne les activités futures, il mentionne la formation annuelle des évaluations organisée conjointement avec le GAFI du 24 au 28 février 2020 (et accueillie par le ministre fédéral des Finances allemand à Berlin), les formations par pays (Bulgarie et Lichtenstein) et les visites sur place prévues au premier semestre 2020 (Saint-Marin et Saint Siège).

9. Le Secrétaire exécutif fait ensuite rapport de la Plénière du GAFI d'octobre 2019, en particulier des décisions qui affectent directement MONEYVAL. Ces décisions concernent notamment la révision de la R.15 (actifs virtuels) conformément à la méthodologie GAFI, la diffusion d'un projet d'orientations sur l'identité numérique pour consultation publique, ainsi que l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle sur la Turquie et la Fédération de Russie

(concernant cette dernière, voir le point 19 de l'ordre du jour) et les deux évaluations de suivi sur la Norvège et l'Espagne. Le Secrétaire exécutif observe qu'outre ces deux évaluations de suivi (qu'il ne faut pas confondre avec les rapports de suivi, car les premières impliquent une visite sur place et la possibilité de réévaluation du niveau d'efficacité), le GAFI doit finaliser quatre autres évaluations de suivi dans le cadre d'un « projet pilote » avant que les ORTG ne débutent leur propre processus. Le GAFI a accepté de poursuivre les discussions et d'affiner le processus dans le cadre de l'examen stratégique. Le Secrétaire exécutif souligne l'importance de l'examen stratégique pour MONEYVAL et indique que la Plénière reviendra sur ce point ultérieurement (voir le point 28 de l'ordre du jour).

10. En ce qui concerne la participation du Secrétariat de MONEYVAL à des travaux menés dans d'autres enceintes, il mentionne l'intervention de M. Andrew Le Brun dans le cadre d'un des ateliers du 37^{ème} Symposium international sur la criminalité économique à l'Université de Cambridge. Le Secrétariat de MONEYVAL (M. Matthias Kloth et M. Michael Stellini) ont participé à l'atelier du GAFI destiné aux Secrétariats des ORTG en septembre pour débattre de problèmes communs et des bonnes pratiques. Cet atelier a été très utile et sera proposé par le GAFI à l'avenir à des membres du Secrétariat d'autres ORTG. En septembre, Mme Kotryna Filipaviciute a participé à un atelier international sur l'efficacité de la surveillance et à des consultations avec le secteur privé organisées par l'EAG, le Centre international de formation et de méthodologie pour la surveillance financière (ITMCFM) et le Service fédéral russe de surveillance financière (Rosfinmonitoring) à Kazan, Russie. Mme Veronika Mets a participé à une réunion régionale des Cellules de renseignement financier (CRF) organisée en Macédoine du Nord en octobre, et a fait une présentation sur les normes internationales nouvellement applicables concernant les défis du numérique. Enfin, M. Michael Stellini a représenté MONEYVAL à la Conférence annuelle sur la lutte contre le blanchiment d'argent dans l'UE (organisée par l'Académie de droit européen de Trêve en octobre) et a fait une présentation concernant les évolutions réglementaires au niveau international.

11. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de l'expiration prochaine du mandat de deux membres de MONEYVAL désignés par le GAFI - pour la période 2018-2019, la France et l'Italie. Le Président du GAFI a informé MONEYVAL de la désignation de l'Allemagne et de l'Italie pour la période 2020-2021. Au nom de la Plénière, il remercie chaleureusement la France pour sa contribution active aux travaux de MONEYVAL au cours des six dernières années et souhaite la bienvenue à l'Allemagne comme nouveau membre. Les deux délégations font une brève déclaration devant la Plénière.

Point 5 de l'ordre du jour - Procédures de conformité renforcée (PCR) - Deuxième rapport de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles)

12. Le Secrétariat présente le deuxième rapport de conformité soumis par la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man (ci-après « l'île de Man »). Il rappelle que, lors de sa 58^{ème} réunion Plénière en juillet 2019, la Plénière a pris note des progrès positifs réalisés par l'île de Man pour appliquer les actions recommandées identifiées pour un suivi renforcé en vertu de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée et a observé que les actions recommandées au titre du Résultat immédiat 4 avaient été pleinement appliquées. Des mesures ont été adoptées pour appliquer les actions recommandées au titre du Résultat immédiat 3. En particulier, quatre mesures d'application ont déjà été appliquées par l'autorité de surveillance des services financiers de l'île de Man (IOMFSA). Comme plusieurs questions restaient en suspens, l'IOMFSA a été invitée à poursuivre le suivi de l'application du régime de sanction. Il a donc été proposé à la Plénière de maintenir l'île de Man dans l'étape 1 des PCR et de demander à l'île de Man de faire rapport à la Plénière, lors de sa 59^{ème} réunion en décembre 2019, des nouvelles mesures d'application adoptées par l'IOMFSA dans le cadre du régime de sanction.

13. Depuis la 58ème Plénière de juillet 2019, l'IOMFSA a continué d'appliquer des sanctions en cas de violation des exigences LAB/CFT par le secteur privé. En un peu plus de trois mois seulement, six nouvelles mesures d'exécution réglementaires et trois mesures d'exécution civiles ont été initiées. Les mesures réglementaires sont toujours en cours et parmi ces mesures, deux pourraient potentiellement déboucher sur des procédures pénales concernant plusieurs agences. Ces mesures concernent des enquêtes relatives à des sociétés de conseil financier, une banque, trois fiduciaires et prestataires de services aux entreprises (TCSP) et une compagnie d'assurance. Elles concernent les activités de comptables/d'avocats menées par des personnes non immatriculées. En outre, des informations actualisées ont été fournies concernant des actions en cours mentionnées dans le rapport de juillet 2019 sur l'île de Man.

Décision prise

14. La Plénière prend note de la poursuite des progrès positifs réalisés par l'IOMFSA dans le cadre de la mise en œuvre du régime de sanctions. Cependant, comme un grand nombre de mesures d'exécution lancées par l'IOMFSA sont toujours en cours, la Plénière estime qu'il est nécessaire de poursuivre le suivi. Dès lors qu'il est prévu que l'île de Man soumette un rapport à MONEYVAL lors de sa 60ème réunion (29 juin au 3 juillet 2020) dans le cadre de la procédure de suivi renforcée (règle 23 des Règles de procédure de MONEYVAL), la Plénière invite l'île de Man à lui soumettre à cette occasion des informations sur les mesures adoptées pour traiter des questions soulevées dans le cadre de la procédure de conformité renforcée. Jusqu'à cette date, le statut de l'île de Man sous l'étape 1 des PCR est suspendu et une décision finale sur les prochaines étapes en ce qui concerne le suivi de l'île de Man en vertu des PCR sera adoptée lors de la 60ème réunion Plénière.

Point 6 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 4ème cycle – Demande de la Roumanie de sortir de la procédure de suivi régulier

15. Lors de la 56ème Réunion Plénière en juillet 2018, la Roumanie avait été soumise à l'étape 1 des PCR car le pays ne remplissait pas les conditions requises pour la sortie de la procédure de suivi (règle 13, paragraphe 4, des Règles de procédure de MONEYVAL) quatre ans après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 4ème cycle en 2014, compte tenu de la gravité des lacunes en suspens au regard d'un certain nombre de recommandations clés et essentielles. La Plénière avait encouragé la Roumanie à mener à bien la réforme législative LAB/CFT en cours et invité le pays à présenter un rapport sur toutes les lacunes en suspens au regard des recommandations clés et essentielles (R.5, R.13, R.23 et R.26 ; RS.I, RS.III et RS.IV) lors de la 57ème Plénière en décembre 2018.

16. Le premier rapport de conformité a été examiné lors de la 57ème Plénière de MONEYVAL en décembre 2018. Il a été constaté à cette occasion que la Roumanie avait pris certaines mesures importantes pour remédier aux lacunes recensées au regard des recommandations clés et essentielles ayant obtenu la notation « partiellement conforme », notamment par le biais de l'adoption d'une nouvelle loi LAB/CFT. La Plénière a noté cependant que l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi avait été suspendue par le dépôt d'un recours devant la Cour constitutionnelle (ne relevant toutefois pas de la sphère d'influence des autorités nationales) et qu'il subsistait d'importantes lacunes au regard d'autres recommandations (notamment les recommandations R.5, RS.I et RS.III), qui n'étaient pas prises en compte dans la loi LAB/CFT. La Plénière a décidé par conséquent de maintenir l'étape 1 des PCR et exhorté la Roumanie à adopter les textes de loi pertinents pour remédier à ces lacunes et à soumettre un rapport à la 58ème Plénière en juillet 2019. À cette occasion, la Plénière a conclu que la Roumanie avait réalisé des progrès tangibles, notamment par le biais de la révision rapide de la loi LAB/CFT (après que la cour constitutionnelle ait statué sur le recours mentionné ci-dessus) qui cependant n'était pas encore entrée en vigueur (mais il a été observé que cette entrée en vigueur était imminente).

17. La délégation roumaine informe la Plénière que la loi LAB/CFT a depuis été publiée au Journal officiel et est entrée en vigueur le 21 juillet 2019. À la lumière des progrès réalisés (concernant en particulier les recommandations R.13, R.23 et RS.IV), la Plénière considère que la Roumanie a en principe remédié aux lacunes, à l'exception de certaines questions mineures identifiées dans de précédents rapports du Secrétariat et auxquelles la Roumanie a été invitée à remédier avant sa prochaine évaluation mutuelle complète. La Plénière estime cependant qu'elle a besoin de davantage d'informations sur le processus récent de restructuration de la Cellule de renseignement financier (CRF) roumaine. Cette restructuration pourrait potentiellement affecter la notation de la recommandation R.26 et avoir une incidence sur la décision de savoir si le pays satisfait pleinement les critères permettant la sortie de la procédure de suivi au titre du 4^{ème} cycle.

Décision adoptée

18. La Plénière invite la Roumanie à présenter le 15 février 2020 au plus tard des informations complémentaires concernant la restructuration de la CRF roumaine, ce qui permettrait au Secrétariat de donner un avis concernant la notation actuelle de la recommandation R.26. Si le Secrétariat conclut, à la lumière des nouvelles informations, que la recommandation R.26 est à un niveau au moins équivalent à « largement conforme », une analyse révisée du Secrétariat sera diffusée dans le cadre de la procédure « hors-session » (prévue par la règle 6, paragraphe 6, des Règles de procédure, qui doit être appliquée mutatis mutandis au rapport de suivi du 4^{ème} cycle) pour proposer la sortie de la Roumanie de la procédure de suivi du 4^{ème} cycle. Si mi-février, les progrès ne sont pas suffisants pour se prononcer de manière définitive sur le point de savoir si la Roumanie remplit les critères permettant la sortie de la Roumanie de la procédure de suivi du 4^{ème} cycle, la Roumanie sera invitée à faire rapport à la Plénière suivante (du 29 juin au 3 juillet 2020). La Plénière confirme que les procédures de conformité renforcée (PCR) restent suspendues entre-temps en ce qui concerne la Roumanie.

Point 7 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 4^{ème} cycle – Demande de la Bosnie-Herzégovine de sortir de la procédure de suivi régulier

19. MONEYVAL a adopté le rapport d'évaluation mutuelle (REM) de la Bosnie-Herzégovine au titre du 4^{ème} cycle d'évaluation mutuelle en septembre 2015. Suite au 4^{ème} cycle de REM, la Bosnie-Herzégovine a été placée sous la procédure accélérée de suivi. En septembre 2016, lors de sa 51^e réunion Plénière, MONEYVAL a examiné les progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine au regard des recommandations clés et essentielles. En vertu des Règles de procédure rationalisées révisées de suivi pour le 4^{ème} cycle (règle 13 révisée pour la dernière fois en avril 2016), la Bosnie-Herzégovine a été invitée à présenter un rapport concernant les progrès réalisés et des procédures de suivi à l'occasion de la dernière Plénière de 2019.

20. À la lumière du rapport de suivi, la Plénière conclut que la Bosnie-Herzégovine a adopté les mesures nécessaires pour atteindre un niveau de conformité équivalent à « largement conforme » concernant les recommandations essentielles (R.5, R.II et R.13/RS.IV). Pour ce qui est des recommandations clés, la Bosnie-Herzégovine a atteint un niveau de conformité équivalent à « largement conforme » en ce qui concerne les R.3, 23, 26 et la RS.I. Cependant, la Plénière estime que la RS.III, en tant que recommandation clé, n'a pas encore atteint le niveau de « largement conforme ». Conformément au paragraphe 4 de la règle 13 des Règles de procédure pour le 4^{ème} cycle d'évaluations mutuelles et de suivi (Règles de procédure), la Plénière observe qu'elle conserve une certaine souplesse en ce qui concerne les recommandations clés si des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne l'ensemble des recommandations ayant obtenu la notation « partiellement conforme » ou « non conforme ». Cependant, la Plénière conclut que la Bosnie-Herzégovine n'a pas adopté d'actions et de mesures suffisantes pour profiter de cette souplesse et pour permettre la sortie du pays de la procédure de suivi.

Décision adoptée

21. La Plénière considère que la Bosnie-Herzégovine n'a pas encore satisfait aux exigences d'une sortie de la procédure de suivi au titre du 4ème cycle. Cependant, bien que le REM ait été adopté il y a plus de quatre ans, la Plénière décide de reporter l'application des procédures de conformité renforcée (PCR) à ce stade, compte tenu de la souplesse prévue par la règle 13, paragraphe 6. La Plénière tient compte du fait que seulement deux lacunes en suspens concernant la RS.III s'opposent à la sortie de la Bosnie-Herzégovine de la procédure de suivi. Il s'agit en particulier des lacunes suivantes : (1) l'absence de cadre clair de surveillance de la conformité au regard des obligations du mécanisme actuel de gel des fonds et des actifs utilisés pour le financement du terrorisme et la sanction d'éventuelles infractions ; et (2) le fait que les conditions d'accès aux fonds gelés ne soient pas pleinement conformes aux exigences de la résolution 1452 du Conseil de sécurité des Nations unies.

22. Dès lors que seulement deux lacunes en suspens concernant la RS.III s'opposent à la sortie de la Bosnie-Herzégovine de la procédure de suivi, la Plénière décide de ne pas appliquer à ce stade la procédure de conformité renforcée (PCR). La Plénière incite vivement la Bosnie-Herzégovine à remédier aux lacunes en suspens et invite le pays à présenter un rapport sur les progrès réalisés devant la 60^e Plénière (du 29 juin au 3 juillet 2020). En l'absence de tout progrès réalisé à ce stade, la Plénière envisagera à nouveau l'application des PCR.

Point 8 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 4ème cycle – Demande du Monténégro de sortir de la procédure de suivi régulier

23. MONEYVAL avait adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 4ème cycle sur le Monténégro lors de la 47ème Plénière en avril 2015. Le pays avait été soumis aux procédures de conformité renforcée (PCR) et a présenté au total sept rapports de conformité jusqu'en décembre 2018. À cette date, la Plénière a considéré que le Monténégro avait largement remédié aux lacunes concernant la Recommandation Spéciale III, qui étaient les dernières lacunes graves qui subsistaient. La Plénière a donc décidé de lever les PCR.

24. En juillet 2019, la délégation du Monténégro a informé la Plénière de l'adoption d'un nouveau décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique (31 décembre 2018) et des changements structurels concernant le système LAB/CFT du Monténégro. En particulier, l'APMLTF (ancienne cellule de renseignement financier) a cessé d'exister ; ses pouvoirs et ses compétences ont été transférés à l'administration de la police du Monténégro. En conséquence, l'ancienne CRF a perdu son adhésion au groupe Egmont. Les autorités ont en outre indiqué que le processus d'amendement de la loi LAB/CFT était en cours, ce qui pourrait aussi avoir des incidences sur les progrès obtenus au regard des recommandations clés et essentielles pour lesquelles avait été attribuée la notation « largement conforme ». Pour cette raison, la Plénière a considéré en juillet 2019 qu'elle n'était pas en mesure à ce stade de déterminer si le Monténégro remplissait les critères requis pour sortir de la procédure de suivi du 4ème cycle (conformément à la règle 13, paragraphe 4, des Règles de procédure pour le 4ème cycle), car le système LAB/CFT du pays faisait l'objet de certains changements qui devaient être finalisés avant qu'une décision puisse être prise. La Plénière a donc invité le Monténégro à présenter un rapport sur les changements législatifs en cours lors de la 59ème Plénière en décembre 2019, et à demander à cette occasion de sortir de la procédure de suivi régulier.

25. À la date la présente Plénière, il apparaît que le processus législatif est toujours en cours. Le Secrétariat présente son analyse et déclare en conclusion qu'il est difficile, dans l'état actuel des choses, de déterminer dans quelle mesure les normes actuelles, notamment en ce qui concerne la Recommandation 26, ont été maintenues à un niveau équivalent à « largement conforme ». Les autorités, en outre, indiquent que le processus d'amendement de la loi

LAB/CFT est en cours, que le débat au parlement monténégrin est prévu la première semaine de décembre 2019, et qu'elles ont redemandé l'adhésion du pays au groupe Egmont.

Décision adoptée

26. À la lumière de l'analyse du Secrétariat et des discussions sur le rapport, la Plénière estime qu'elle n'est pas en mesure à ce stade de se prononcer sur la situation du Monténégro. L'adoption des modifications de la loi LAB/CFT étant imminente, la Plénière décide exceptionnellement de donner au Monténégro un délai supplémentaire pour présenter un rapport concernant l'adoption de la loi LAB/CFT et la nouvelle demande présentée par la CRF en vue de l'adhésion au groupe Egmont. En conséquence, la Plénière invite le Monténégro à communiquer des informations actualisées à cet égard au Secrétariat de MONEYVAL le 15 février 2020 au plus tard. Si le Secrétariat conclut, à la lumière des nouvelles informations, que la Recommandation 26 est maintenue à un niveau équivalent à « largement conforme », une analyse révisée du Secrétariat sera distribuée dans le cadre de la procédure « hors session » (règle 6, paragraphe 6, des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5ème cycle, qui doit être appliquée mutatis mutandis à l'actuel rapport de suivi au titre du 4ème cycle) pour proposer la sortie du Monténégro de la procédure de suivi régulier au titre du 4ème cycle. Si des progrès suffisants n'ont pas été réalisés mi-février pour se prononcer de manière définitive sur la question de savoir si le Monténégro satisfait aux critères de sortie de la procédure de suivi au titre du 4ème cycle, le Monténégro sera invité à présenter un rapport à l'occasion de la Plénière suivante (29 juin au 3 juillet 2020).

Point 9 de l'ordre du jour – Discussion et adoption de la stratégie de MONEYVAL pour la période 2020-2022

27. La Présidente rappelle que l'initiative concernant l'élaboration par MONEYVAL d'une stratégie pour la période 2020-2022 a été lancée par son prédécesseur et approuvée par la 58^e Plénière en juillet 2019. Pour préparer le projet de stratégie présenté lors de cette Plénière pour adoption, un groupe *ad hoc* de haut niveau a été créé, comprenant des représentants du Bureau de MONEYVAL, plusieurs chefs de délégations et le Secrétariat. Le groupe s'est réuni le 28 octobre pour une journée entière dans les locaux du Conseil de l'Europe à Paris afin d'élaborer une stratégie fondée sur le projet préparé par le Secrétariat. Il était composé des personnes suivantes : Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Présidente, Pologne) ; M. Alexey Petrenko (Vice-Président, Fédération de Russie) ; M. Franck Oehlert (France, membre du bureau) ; M. Ladislav Majernik (République Slovaque, membre du bureau) ; M. Rovshan Najaf (Azerbaïdjan) ; M. Zeljko Radovanovic (Serbie) ; Mme Anne-Sophie Constans-Lambert (Lichtenstein) ; M. Moloney (Jersey) ; M. Gianluca Esposito (directeur du Département de l'action contre la criminalité, Secrétariat du Conseil de l'Europe) ; M. Matthias Kloth (Secrétaire exécutif, Secrétariat de MONEYVAL) et M. Michael Stellini (Secrétaire exécutif adjoint, Secrétariat de MONEYVAL). Mr Richard Walker (Vice-Président, Guernesey) et M. John Ringguth (Expert scientifique) ont soumis une contribution écrite avant la réunion. La Présidente remercie chaleureusement tous les participants pour ce travail constructif et leurs précieuses contributions.

28. Le Secrétaire exécutif présente le projet de stratégie MONEYVAL à la Plénière en soulignant les principaux objectifs de ce document. Le projet de stratégie présente les priorités stratégiques de MONEYVAL pour la période 2020-2022 concernant l'évaluation des mesures des États et des juridictions de MONEYVAL contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme/la prolifération. Sur la base des objectifs et des statuts de MONEYVAL, l'objectif général du projet de stratégie est d'améliorer le respect des normes du GAFI par les membres de MONEYVAL et de renforcer leur capacité de lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération. Pour atteindre cet objectif, le projet de stratégie a identifié un certain nombre d'objectifs stratégiques pour la période 2020-2022 comprenant notamment les objectifs suivants : maintenir les activités de suivi et ses autres

activités de MONEYVAL; renforcer les capacités des membres de MONEYVAL en formant ses membres sur les normes du GAFI ; renforcer l'implication de MONEYVAL dans le réseau mondial LAB/CFT, renforcer le profil politique de MONEYVAL, et augmenter les ressources du Secrétariat de MONEYVAL. Pour mieux refléter l'importance croissante que le GAFI accorde à la lutte contre le financement de la prolifération, la stratégie suggère en outre que le mandat de MONEYVAL soit adapté pour tenir compte de cette activité. Le Secrétariat exécutif attire également l'attention des délégations sur le fait que la stratégie est souple et peut être révisée si nécessaire. Une fois adoptée, la stratégie doit être suivie d'un plan d'action qui devrait détailler les mesures individuelles permettant de la mettre en œuvre.

29. La Plénière débat du projet de stratégie et les délégations soutiennent largement le document et remercient chaleureusement le groupe *ad hoc* de haut niveau pour son travail. Certaines délégations soulignent que la stratégie est un document stratégique et non opérationnel et rappellent à cet égard l'importance du plan de travail qui devra être élaboré ultérieurement. La Plénière suggère également que le plan de travail doit fixer des délais pour atteindre les objectifs. Les autres questions soulevées par les délégations concernent les typologies et la possibilité d'une réunion ministérielle. En ce qui concerne ce dernier aspect, les délégations soulignent la nécessité de présenter clairement l'objectif et les questions abordées pour inciter les ministres à participer à une telle réunion.

30. La Plénière adopte la stratégie avec quelques amendements et décide de revenir sur cette question lors de la prochaine réunion.

Point 10 de l'ordre du jour – Informations sur les initiatives LAB/CFT de certains États et territoires de MONEYVAL (tour de table)

31. La Plénière fait un tour de table concernant les développements récents en matière de LAB/CFT dans certaines juridictions (pour plus d'informations concernant le tour de table, voir le document Plénière MONEYVAL 59(2019)INF10). Dans le cadre de la présente Plénière, comme précédemment annoncé, les développements ont surtout été présentés par écrit, mais plusieurs délégations se sont portées volontaires pour faire de brèves présentations concernant une affaire récente en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, ce qui a été très favorablement accueilli par tous les participants.

Point 11 de l'ordre du jour – Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions

32. La Plénière reçoit des informations de plusieurs observateurs auprès de MONEYVAL.

33. La **BERD** informe la Plénière de ses travaux de renforcement des capacités en matière de conformité. Un aspect essentiel des travaux de la BERD consiste à soutenir la transition pour promouvoir la bonne gouvernance. Les mesures LAB/CFT ainsi que la lutte contre la corruption sont considérés comme étant au centre de ses efforts. La BERD indique que ses unités en matière de conformité apportent une assistance à des clients du secteur privé afin qu'ils adoptent des programmes globaux en matière de conformité et des mesures ciblées. En outre, le représentant de la BERD informe la Plénière d'autres formes d'assistance de la BERD, notamment les formations ciblées en matière de LAB destinées à des clients et les séminaires nationaux couvrant différents secteurs.

34. Le **Groupe Egmont** informe les délégations des conclusions de sa 26^e Réunion Plénière qui s'est tenue aux Pays-Bas. Le groupe comprend maintenant 164 CRF. La Plénière est informée des projets opérationnels récemment finalisés du groupe Egmont, dont les résultats sont maintenant disponibles sur le site internet restreint. En outre, le groupe Egmont décrit brièvement ses nouvelles initiatives.

35. L'**EAG** informe les délégations des initiatives LAB/CFT dans la région, et des résultats de sa dernière Réunion Plénière. En particulier, les membres d'EAG ont élu un nouveau président pour un mandat de deux ans et adopté le rapport d'évaluation mutuelle de la République du Belarus. En outre, la Plénière est informée des discussions passées concernant le rapport de suivi de la République Kirghize, du Forum eurasien LAB/CFT en septembre, du nouveau projet de topologie sur la manière dont les CRF utilisent les mesures préventives pour détecter des infractions pénales et apprécier les risques pertinents, et concernant un projet conjoint finalisé EAG/APG concernant le financement du terrorisme. L'EAG présente également son plan stratégique récemment adopté.

36. Le **GAFI** informe la Plénière de la publication récente d'un document sur les meilleures pratiques en matière de bénéficiaire effectif des personnes morales, qui aidera les juridictions à veiller à ce que les personnes morales ne soient pas instrumentalisées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ou de la prolifération. Le GAFI est convenu en octobre de travailler sur de nouvelles orientations concernant les enquêtes et les poursuites en matière de financement du terrorisme, un projet qui sera animé par les États-Unis et l'Argentine. En outre, la Plénière est informée du projet sur le blanchiment d'argent et le commerce illégal d'animaux sauvages, de la deuxième phase du projet sur la récupération des actifs, ainsi que du projet d'orientation sur l'identité numérique.

37. Le représentant du **GSCFI** fournit des informations actualisées concernant les progrès réalisés en matière d'évaluation de conformité au regard des normes de supervision des fiducies et prestataires de services aux entreprises (TCSP) et concernant les contributions des membres du GSCFI dans un certain nombre d'évaluations mutuelles des ORTG. Le GSCFI a publié son premier rapport d'évaluation d'un de ses membres début 2019, deux autres évaluations sont en cours de préparation, quatre tables rondes de surveillance concernant la surveillance prudentielle et la LAB/CFT ont été organisées en 2019. Les membres du GSCFI ont contribué à plusieurs travaux du GAFI en fournissant des informations dans le cadre de documents récents d'orientation du GAFI.

38. Le représentant du **FMI** informe brièvement la Plénière du programme d'envergure de son organisation en matière de LAB/CFT. Le FMI contribue au réseau mondial LAB/CFT en organisant certaines évaluations LAB/CFT et en examinant des rapports d'autres ORTG. La plénière est informée de l'évaluation concernant l'Afrique du Sud. Le représentant du FMI donne un aperçu des programmes récents du FMI.

39. L'**ONUUDC** informe la Plénière de ses initiatives actuelles, en particulier le « projet sur les Balkans », qui concerne la région d'Europe orientale couvrant la Moldavie, l'Ukraine, le Belarus et la Géorgie, ainsi qu'un projet portant sur les actifs virtuels/les monnaies. La plénière est informée qu'en ce qui concerne le « projet Balkans », l'ONUUDC a terminé son cycle de formation des formateurs. En septembre, l'ONUUDC a réalisé un atelier régional sur les crypto monnaies à Minsk. En outre, le représentant d'ONUUDC informe la Plénière du fait que l'ONUUDC continue de proposer ses formations sur les crypto monnaie.

40. En ce qui concerne les informations fournies par la **Commission européenne**, voir plus bas le point 22 de l'ordre du jour.

Deuxième jour : mercredi 4 décembre 2019

Point 12 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle sur le Territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar

41. La Présidente ouvre les discussions concernant le projet de rapport d'évaluation mutuelle

(REM) sur le Territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne un aperçu des principales conclusions et des actions prioritaires recommandées. Les coprésidents du groupe de travail sur les évaluations (WGE) résument les discussions au sein du groupe de travail sur les évaluations et présentent les recommandations adressées à la Plénière à la lumière des **cinq principales questions discutées au sein du WGE**. Il donnent pour information un aperçu des principales questions ne nécessitant plus d'être débattues en Plénière (car tous les participants au WGE sont parvenus à un accord). Il s'agit notamment des **questions clés 2 et 4** (Résultat immédiat 5 et Résultat immédiat 4/ Recommandation 19).

42. **Question clé 1** (Résultat immédiat 9) : la Plénière approuve les modifications concernant le RI.9, c'est-à-dire les modifications apportées aux actions recommandées a) et b), proposées suite aux discussions au sein du WGE et visant à mieux refléter les préoccupations de l'équipe d'évaluation décrites dans l'analyse. Le coprésident, renvoyant à la conclusion du WGE concernant cette question clé, invite les délégués à examiner la conclusion clé b) et l'action recommandée e) du RI.1 dans le cadre de la discussion sur l'évaluation du RI.9.

43. Gibraltar présente des arguments à l'appui de sa demande de réévaluation de la notation du RI.9 de « modéré » à « significatif ». L'équipe d'évaluation fait état des principales caractéristiques du système, notamment de ses préoccupations en ce qui concerne l'activité de rapports insuffisante concernant les transactions suspectes dans des secteurs critiques. Ces préoccupations ont conduit l'équipe d'évaluation à conclure que certaines occasions d'identifier et d'enquêter sur le financement du terrorisme pourraient avoir été manquées. Huit délégations soutiennent la demande de réévaluation de la notation, en soulignant les nombreux aspects positifs du système, bien présentés dans le rapport. Ces délégations font également valoir que les principales constatations et actions recommandées montrent que seules des améliorations modérées sont nécessaires. Par contre, quelques autres délégations soutiennent le maintien de la notation actuelle compte tenu du contexte et des préoccupations liées à l'activité de rapports insuffisante concernant les transactions suspectes en matière de financement du terrorisme. Aucun consensus n'est finalement trouvé pour modifier la notation qui est donc maintenue à « modéré ».

44. **Question clé 3** (Résultat immédiat 2) : La Plénière approuve les modifications concernant le RI.2 proposées suite aux discussions au sein du WGE et visant à fournir un texte plus équilibré comprenant les réactions du réseau mondial concernant la coopération internationale de Gibraltar.

45. Gibraltar présente des arguments à l'appui de sa demande de réévaluation de la notation du RI.2 de « modéré » à « significatif ». L'équipe d'évaluation explique les raisons pour lesquelles la notation « modérée » est selon elle justifiée. Neuf délégations soutiennent Gibraltar, considérant que l'équipe d'évaluation n'a pas pleinement tenu compte de nombreux aspects positifs du système, notamment des réactions positives du réseau mondial qui devraient être un indicateur important de l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces Résultats immédiats. Bien qu'un membre et un observateur aient souligné certaines considérations concernant la question clé 2.2 (« assistance juridique rapide »), il y a consensus quant au fait que Gibraltar doit apporter des améliorations modérées (plutôt que majeures) en ce qui concerne le RI.2. La notation est donc réévaluée à « significatif ».

46. **Question clé 5** (Résultat immédiat 10) : la Plénière approuve les modifications concernant le RI.10 proposées suite aux discussions au sein du WGE, en vue de clarifier le cadre juridique en vigueur à Gibraltar avant l'adoption de la loi de 2019 sur les sanctions. Plus précisément, la modification concerne le rôle de l'ordonnance de 2001 sur le terrorisme (mesure des Nations unies) (territoires d'outre-mer) dans le système global d'application de sanctions financières ciblées.

47. Gibraltar invoque un certain nombre d'arguments à l'appui de sa demande de réévaluation de la notation du RI.10 de « modéré » à « significatif ». La délégation souligne les mesures adoptées suite à l'adoption de la loi de 2019 sur les sanctions. La délégation met également en exergue l'importance de la notation « largement conforme » concernant les recommandations 6 et 7 et souligne qu'en vertu du RI.10, la conformité technique doit être prise en considération et compter davantage que dans le contexte d'autres RI. L'équipe d'évaluation indique les raisons pour lesquelles la notation « modérée » est selon elle justifiée, notamment des considérations concernant la connaissance qu'ont les organisations de leurs obligations en matière de surveillance du financement du terrorisme. Une délégation soutient Gibraltar, précisant que certaines lacunes recensées par l'équipe d'évaluation relèvent plutôt relevé du RI.4 et doivent donc être prises en compte dans le cadre de la notation de ce RI. D'autre part, plusieurs autres membres et observateurs soutiennent la position de l'équipe d'évaluation et la notation « modéré ». Aucun consensus n'est finalement trouvé pour modifier la notation qui est donc maintenue à « modéré ».

48. Aucune autre question n'est soulevée suite au débat en Plénière concernant les questions clés.

Décision adoptée

49. La Plénière adopte le REM du 5ème cycle sur Gibraltar et son résumé analytique, y compris les amendements approuvés au cours de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des Règles de procédure pour le 5ème cycle de MONEYVAL, Gibraltar est soumis à la procédure de suivi renforcé et invité à présenter un rapport lors de la première Plénière de 2021. Ce rapport sera finalisé et publié après l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT et sera publié le 12 février 2020.

Point 13 de l'ordre du jour – Élection du Bureau de MONEYVAL

50. La Plénière élit le Bureau pour un mandat de deux ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021). La Plénière élit Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne) au poste de Présidente, M. Alexey Petrenko (Fédération de Russie) et M. Richard Walker (Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey) comme Vice-Présidents, ainsi que M. Ladislav Majernik (République Slovaque) et M. Matis Mäeker comme membre du bureau.

51. La Plénière remercie chaleureusement M. Franck Oehlert (France), membre du Bureau au cours des quatre dernières années, pour ses réalisations et ses contributions majeures aux travaux du Bureau de MONEYVAL.

Point 14 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Albanie

52. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle et à la décision prise par la Plénière en juillet 2018, l'Albanie a été soumise à la procédure de suivi renforcé du 5ème cycle. L'Albanie a présenté son premier rapport de suivi en vertu de la procédure de suivi renforcé, avec une demande de nouvelle notation en ce qui concerne les recommandations 6, 8, 18, 19, 24, 25, 26, 28 et 35. Un rapport succinct et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (Ukraine et Hongrie). Les documents comprenaient également une évaluation de la conformité concernant les recommandations pour lesquelles la méthodologie avait été modifiée depuis l'adoption du REM (notamment les recommandations 2, 18 et 21).

53. Les projets de documents présentés pour observations proposent une révision de la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme » pour les recommandations

8, 18 et 35 ; de « partiellement conforme » à « conforme » pour les recommandations 6 et 19 ; et de « largement conforme » à « conforme » pour la Recommandation 21. Les notations resteraient inchangées au niveau « partiellement conforme » pour les recommandations 24, 25, 26 et 28, et au niveau « largement conforme » pour la Recommandation 2. Sur la base des observations présentées par deux délégations, une liste des principaux sujets de discussion en Plénière a été préparée.

54. Le premier sujet de discussion concerne la Recommandation 6, critère 6.4. La plénière est invitée à apprécier si, comme indiqué dans le projet de rapport succinct, des progrès suffisants ont été réalisés par l'Albanie pour obtenir la notation « acquis » en ce qui concerne le critère 6.4. Une délégation demande à l'Albanie des précisions concernant les modifications apportées à la « loi sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme ». En vertu desdites modifications, les entités ou institutions et les personnes déclarantes en Albanie doivent geler provisoirement les avoirs/actifs des entités désignées « *dès qu'elles prennent connaissance de l'information* » fournie par les structures compétentes du Conseil de sécurité des Nations unies ou des organisations internationales. La préoccupation concerne le fait que les entités déclarantes puissent justifier leur inaction en s'appuyant sur le fait qu'elles n'étaient pas informées, puisque l'obligation n'intervient qu'à partir du moment où elles prennent connaissance de l'information, plutôt qu'à partir du moment où l'information est annoncée. La délégation albanaise explique l'interprétation de cette disposition et indique que l'obligation existe également lorsque l'entité déclarante n'a pas pris connaissance de l'information, ce qui garantit l'application sans délai des sanctions financières ciblées. Cette question est débattue en Plénière et il est conclu qu'il n'est pas nécessaire de modifier le projet de rapport succinct concernant la Recommandation 6.

55. Le second sujet de discussion concerne la Recommandation 8, critère 8.1, sous a), b) et c). Une délégation demande des informations complémentaires concernant le nombre et le type d'organisations caritatives et à but non lucratif (ONG) existantes en Albanie (en particulier celles relevant de la définition du GAFI) et concernant leur contrôle. Des précisions complémentaires sont également demandées en ce qui concerne l'évaluation des risques dans le domaine des ONG et les conclusions en la matière. Les explications de la délégation albanaise satisfont la Plénière qui conclut qu'il n'est pas nécessaire de modifier le projet de rapport succinct concernant la Recommandation 8.

Décision adoptée

56. Globalement, la Plénière considère que l'Albanie a fait des progrès pour combler les lacunes en matière de conformité technique recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle de juillet 2018. En raison de ses progrès, la notation de l'Albanie est réévaluée en ce qui concerne les recommandations 6, 8, 18, 19, 21 et 35. L'Albanie reste soumise à la procédure de suivi renforcé et est invitée à présenter un rapport lors de la Plénière de 2020. Entre-temps, le rapport a passé avec succès l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT et a été publié sur le site internet de MONEYVAL en janvier 2020.

Point 15 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : premier rapport de suivi renforcé de la Lettonie

57. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle et à la décision prise par la Plénière en juillet 2018, la Lettonie a été soumise à la procédure de suivi renforcé du 5ème cycle. En vue du premier rapport de suivi renforcé, un rapport succinct et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (Monténégro et Slovénie). Sur la base des observations présentées par les délégations, une liste des principaux sujets de discussion en Plénière a été préparée par le Secrétariat.

58. Le premier sujet de discussion concerne la Recommandation 32. La Lettonie a demandé

une amélioration de la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme » et a fourni des informations complémentaires concernant la modification de l'article 195 du code pénal qui prévoit la responsabilité pénale des personnes qui omettent de déclarer des sommes liquides supérieures à un seuil ou font de fausses déclarations, si une déclaration conformément aux procédures prévues par la loi a été demandée par un représentant de l'autorité compétente. La Lettonie a également fourni des informations concernant la possibilité en vertu du droit letton de stopper/restreindre la circulation d'argent liquide ou d'instruments négociables au porteur pour des montants inférieurs à 19 000 €. Plusieurs délégations se disent satisfaites des explications complémentaires fournies par la Lettonie et soutiennent la demande d'amélioration de la notation concernant la Recommandation 32.

59. Le deuxième sujet de discussion concerne la Recommandation 40. La Lettonie a demandé une réévaluation de la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme » et a fourni des précisions complémentaires en ce qui concerne les compétences de la CRF et des contrôleurs pour réaliser des enquêtes pour le compte de leurs homologues étrangers. Certaines délégations se disent satisfaites des explications données par la Lettonie et soutiennent la réévaluation de la notation à « largement conforme » en ce qui concerne la Recommandation 40.

60. Le troisième sujet de discussion concerne la Recommandation 26. La Lettonie a demandé une réévaluation de la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme » et a fourni des précisions complémentaires concernant les services fournis par des établissements financiers non bancaires proposant des prêts. La Lettonie a également précisé qu'en vertu de la législation sectorielle, la commission des marchés financiers tient compte de toute information pertinente dans l'appréciation de la réputation des personnes, pour garantir que les personnes associées aux délinquants ne puissent pas avoir une part significative ou le contrôle d'un établissement financier ou y exercer des fonctions de direction. Plusieurs délégations se disent satisfaites des explications complémentaires fournies par la Lettonie et soutiennent la demande d'amélioration de la notation concernant la Recommandation 26.

61. Le quatrième sujet de discussion concerne la Recommandation 28. La Lettonie a demandé une réévaluation de la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Certaines délégations se disent satisfaites des progrès exposés par le pays et soutiennent la demande d'améliorer la notation concernant cette recommandation.

62. La Plénière apprécie également la conformité concernant les recommandations 2, 18 et 21 pour lesquelles la méthodologie a été modifiée depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle. La Plénière considère que la Lettonie est « conforme » à la Recommandation 2, en raison de la compatibilité des exigences en matière de LAB/CFT et en matière de protection des données et de protection de la vie privée, ainsi qu'en ce qui concerne l'échange d'informations entre les agences. En outre, les lacunes en suspens recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle ont été traitées.

63. La Plénière estime que la Lettonie reste « largement conforme » à la Recommandation 18, en dépit de certaines mesures adoptées pour améliorer la conformité. La Plénière considère en outre que la Lettonie reste conforme à la Recommandation 21, car les dispositions de la loi LAB/CFT satisfont aux exigences modifiées concernant la méthodologie.

Décision adoptée

64. Globalement, la Plénière décide de réévaluer la notation à « largement conforme » en ce qui concerne les recommandations 6, 7, 8, 10, 22, 26, 28, 32, 39 et 40. La Plénière adopte le rapport succinct avec les amendements relatifs à l'analyse et à la notation des recommandations 26, 28, 32 et 40. La Lettonie reste soumise au suivi renforcé. La Plénière invite le pays à présenter un rapport lors de la première réunion Plénière de 2021. Entre-

temps, le rapport a satisfait à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT et a été publié sur les sites internet de MONEYVAL en janvier 2020.

65. Au nom de la Plénière, la Présidente félicite la Lettonie pour les progrès très positifs réalisés pour remédier aux lacunes techniques recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle de 2018 et pour avoir été le premier membre de MONEYVAL à atteindre une notation égale ou supérieure à « largement conforme » pour l'ensemble des 40 recommandations du GAFI.

Point 16 de l'ordre du jour – Leçons tirées de la procédure de l'ICRG : présentation par la délégation serbe

66. La Plénière écoute la présentation de la délégation serbe concernant les leçons tirées de la procédure de l'ICRG en Serbie. La délégation serbe traite des mesures adoptées après que le GAFI ait identifié la Serbie comme étant une juridiction présentant des lacunes stratégiques en matière de LAB/CFT en février 2018, sur la base du REM adopté en 2016 et des progrès réalisés pendant la période d'observation jusqu'en octobre 2017. En réponse à cela, la Serbie a mis en place un organe de coordination d'urgence composée de représentants de haut niveau des autorités (ministres et juges) présidé par le vice-premier ministre et le ministre de l'Intérieur. Le pays a également mis en place une équipe opérationnelle et de coordination chargée de travailler sur le plan d'action du GAFI. La Serbie présente les réalisations qui, dans le domaine de la justice pénale et de la surveillance, ont permis la mise en œuvre rapide et réussie du plan d'action. En conséquence, la Plénière du GAFI a décidé de retirer la Serbie du dispositif d'identification publique en juin 2019, suite à une visite sur place qui a conclu que la Serbie avait fait la preuve de sa volonté politique et de sa capacité institutionnelle à appliquer les recommandations.

67. La délégation serbe observe que la principale leçon tirée de la procédure de l'ICRG est que la sensibilisation et l'engagement à haut niveau sont les facteurs les plus importants. Les juridictions doivent s'engager à améliorer en permanence les systèmes de LAB/CFT, doivent correctement apprécier la portée des problèmes et avoir la volonté politique de réformer le système lorsque cela est nécessaire, créer des synergies étroites entre les niveaux décisionnels et opérationnels et sensibiliser les autorités compétentes quant à l'importance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

68. Pendant l'échange de vues, de nombreuses délégations saluent les réalisations de la Serbie, en soulignant la rapidité et la portée des réformes de long terme adoptées dans le système de LAB/CFT. Cela a permis à la Serbie de devenir le premier pays à sortir des procédures de l'ICRG dans le cycle actuel des évaluations mutuelles dans le délai très court de seulement 15 mois. Les délégations soulignent également qu'il est important d'exploiter efficacement la période d'observation par les États pour améliorer les systèmes de LAB/CFT et éviter d'avoir à travailler avec le GAFI sur la base d'un plan d'action (avec les conséquences que cela entraîne).

Point 17 de l'ordre du jour – Présentation du rapport final de la commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains, par M. Daniel Thelesklaf, directeur du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent, Suisse

69. La Plénière écoute la présentation de M. Daniel Thelesklaf, directeur du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent, Suisse (ancien président de MONEYVAL). M. Thelesklaf fournit des informations actualisées concernant « l'initiative Lichtenstein », un partenariat public-privé entre les gouvernements du Liechtenstein, de l'Autriche et des Pays-Bas, le centre de recherche sur les politiques des Nations unies (faisant office de Secrétariat) et des représentants du secteur privé et de fondations au Liechtenstein. L'initiative vise à placer le secteur financier au cœur des efforts mondiaux visant à supprimer

l'esclavage moderne et le traite d'êtres humains et à accélérer les mesures visant à éradiquer ces pratiques.

70. Pour mettre en œuvre l' « Initiative Lichtenstein », une commission de 25 membres comprenant des personnes rescapées de la traite d'êtres humains et de l'esclavage des enfants a été mise en place. Pendant son mandat d'un an (de septembre 2018 à septembre 2019), la commission a organisé des consultations pour réfléchir aux différents moyens par lesquels le secteur financier peut accélérer son engagement pour combattre et prévenir ces pratiques. Ces moyens comprennent la mise en conformité et les régimes réglementaires, les prêts et les investissements responsables, les recours, l'inclusion financière, les technologies financières ainsi que la coopération internationale. Le rapport final prenant la forme d'un « plan de mobilisation de la finance contre l'esclavage et le trafic », publié pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019, vise à fournir un cadre pour assister les acteurs du secteur financier. Les travaux de la commission se sont terminés, et ont été repris par l'initiative Finance Against Slavery and Trafficking (la finance contre l'esclavage et le trafic (FAST)). Le plan fixe quatre objectifs que les acteurs du secteur financier peuvent poursuivre par des actions individuelles et collectives.

71. La présentation illustre le phénomène de l'esclavage moderne par des chiffres, soulignant que 40,3 millions de personnes sont actuellement touchées. L'esclavage moderne compte parmi les trois premiers crimes internationaux en termes de nombre de victimes. L'analyse conduite à ce stade par des juridictions a cependant révélé qu'à quelques exceptions près, ces chiffres ne reflètent pas les risques en matière de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne. Cela montre qu'un angle mort existe dans les procédures d'évaluation des risques.

72. Alors que les bénéfices tirés chaque année de l'esclavage sont de l'ordre de 150 milliards de dollars, le niveau de confiscation des produits de l'esclavage est extrêmement faible. En réponse à cette situation, une ONG américaine et l'OSCE ont élaboré des listes de signaux d'alerte et d'indicateurs permettant d'identifier des activités liées au traite d'êtres humains dans les flux financiers, ce qui peut constituer un outil utile pour les établissements financiers. Parallèlement, l'analyse a montré que les systèmes actuels de LAB/CFT limitent l'accès au secteur financier formel afin de réduire les risques pour les victimes de traite d'êtres humains qui ont pu se libérer. En effet, les victimes elles-mêmes peuvent souvent être accusées d'infractions (par exemple si leur identité est usurpée ou si elles se trouvent dans des pays où la prostitution est une infraction) et ne peuvent donc pas fournir d'indications fiables. Face à ce problème, certaines banques ont rejoint l'initiative et ont accepté de proposer de simples comptes bancaires aux personnes confrontées à des actes de traite d'êtres humains et s'en sont sorties, dans le cadre d'une procédure moins lourde que la procédure habituelle en matière de LAB. Cela peut constituer une première étape pour changer l'approche des autorités de surveillance concernant l'application des mesures de LAB lorsque les établissements financiers proposent à juste titre de fournir des services financiers aux victimes d'actes de traite d'êtres humains ou d'esclavage moderne. Cette approche est également conforme au rapport du GAFI sur les flux financiers résultant du traite d'êtres humains et est mentionnée dans ce rapport.

73. La Plénière se félicite de l'initiative et souligne l'importance de la lutte contre les flux financiers résultant du traite d'êtres humains et de l'esclavage moderne. En conclusion, la Plénière souligne que des mesures collectives sont nécessaires pour combattre l'esclavage moderne et le traite d'êtres humains. Au cours de la discussion, certains délégués soulignent que, bien que le secteur ne puisse pas tout faire, seule sa mobilisation permettra de combattre efficacement l'esclavage moderne et le traite d'êtres humains. Les établissements du secteur financier ont des rôles à jouer et des responsabilités à assumer dans le cadre de cet effort.

Chypre

74. La Présidente ouvre l'examen du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur Chypre. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne une vue d'ensemble des conclusions essentielles du rapport. La délégation chypriote remercie l'équipe d'évaluation et le Secrétariat et présente les membres de la délégation. Les co-présidents du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) résument les discussions qui ont eu lieu au sein du WGE. Suite au travail du WGE, deux questions clés – concernant les Résultats Immédiats (RI) 9 et 10 – restent soumises à la décision de la Plénière. Les co-présidents présentent également les propositions d'amendement du REM issues des discussions au sein du WGE. Ils fournissent aussi pour information un aperçu général des questions clés sur lesquels un accord a été trouvé par le WGE.

75. **Question clé 1 (RI.9)** : il est demandé à la Plénière si des améliorations modérées ou majeures sont nécessaires pour l'application effective du RI.9 par Chypre. Dix-huit délégations soutiennent le passage du niveau d'efficacité de « modéré » à « significatif » sur la base du texte des principales conclusions, l'analyse ne montre pas qu'il existe des lacunes majeures dans les mécanismes de lutte contre le financement du terrorisme à Chypre et les actions recommandées sont centrées sur la poursuite des efforts actuels et le renforcement des activités de formation et de diffusion. Il est souligné que, dans l'évaluation nationale des risques, les risques en matière de financement du terrorisme à Chypre sont qualifiés de « moyens », mais que cela résulte d'une approche de précaution compte tenu du statut du pays en tant que centre financier international et de sa proximité avec des zones de conflit. Cependant, aucune donnée ne montre que le pays est confronté à un risque élevé en matière de financement du terrorisme. Par exemple, il n'existe pas de requête d'entraide judiciaire concernant des actes de financement du terrorisme, très peu de rapports sur des transactions suspectes, et toutes les demandes de CRF à CRF communiquées à Chypre ont été envoyées à tous les membres du groupe EGMONT et ne présentaient aucun lien avec Chypre. Il existe donc peu de ressources justifiant d'éventuelles enquêtes en matière de financement du terrorisme. Chypre a mené certaines enquêtes en matière de financement du terrorisme (dont certaines sont en cours), a fermement réagi aux infractions en matière de terrorisme, et a mené des enquêtes approfondies concernant les éventuels aspects financiers. En outre, même en l'absence de poursuites pour des faits de financement du terrorisme, deux condamnations ont été prononcées dans le cadre d'enquêtes pouvant être considérées comme liées à des activités de financement du terrorisme au sens large de soutien à une entreprise terroriste. Dans une de ces affaires, une ordonnance de confiscation a été délivrée et exécutée. Un observateur soutient également cette analyse.

76. Trois délégations de MONEYVAL ne sont pas en faveur de l'amélioration de la notation. Elles estiment que les conclusions suivantes du rapport justifient le maintien du niveau d'efficacité « modéré » : orientations limitées adressées au secteur privé en matière de lutte contre le financement du terrorisme, faible niveau de compréhension du risque de financement du terrorisme par les contrôleurs (RI. 3), compréhension limitée du risque en matière de financement du terrorisme par les établissements financiers non bancaires et par les EPNFD (RI.4). Ces délégations observent que la simple hypothèse d'un risque en matière de financement du terrorisme, sans évaluation méthodologique approfondie des risques et des menaces émanant de certains types spécifiques de produits commerciaux, clients et juridictions, ne permet pas aux autorités et aux entités réglementaires d'identifier et d'analyser les risques pertinents dans leur cas spécifique. Les lacunes dans la compréhension du risque de financement du terrorisme, en combinaison avec le nombre limité de rapports sur des transactions suspectes, d'enquêtes, de poursuites et de condamnations ne permettent pas de

démontrer un niveau élevé d'efficacité. Ces délégations sont soutenues par quatre observateurs.

77. À l'invitation de la Présidente, l'équipe d'évaluation indique qu'il n'est pas déraisonnable de conclure que le Résultat immédiat a été atteint dans une large mesure grâce à des améliorations seulement modérées, en particulier si l'on tient compte du soutien considérable en faveur d'une amélioration de la notation. À la lumière de ces éléments, considérant le nombre inhabituellement élevé de délégations de MONEYVAL ayant exprimé des arguments motivés en faveur de la conclusion selon laquelle des améliorations modérées (plutôt que majeures) étaient nécessaires, la Présidente conclut qu'il existe un soutien suffisant en faveur du passage à un niveau d'efficacité « significatif » en ce qui concerne le RI.9. Pour tenir compte de cette amélioration, l'équipe d'évaluation est invitée à modifier l'analyse à la lumière des arguments invoqués au cours des discussions pour s'adapter à la nouvelle notation.

78. Question clé 2 (RI.10) : la Plénière est invitée à examiner si l'absence de cadre national formel de sanctions financières ciblées (SFC) concernant le financement du terrorisme est suffisamment compensé par la participation au cadre de l'Union européenne. Deux délégations soulignent que le cadre de l'Union européenne fournit un mécanisme global d'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies 1267 et 1373, sur lequel les États membres de l'Union européenne peuvent s'appuyer en pratique, sans avoir à élaborer un cadre national. Il est en outre indiqué que la Recommandation 1 du RI.10, qui exige que Chypre élabore un mécanisme national formel autonome par rapport au cadre de l'Union européenne, peut susciter des difficultés au regard des traités de l'Union européenne. L'équipe d'évaluation souligne que la méthodologie du GAFI mentionne expressément le cadre supra national uniquement dans le contexte de la R.32, mais pas dans le contexte de la R.6. Il semble par conséquent que la R.6 exige que les pays développent leur propre cadre national, bien que la question clé 10.1 fasse référence aux mécanismes supranationaux. Au-delà des discussions concernant les questions de lutte contre le terrorisme, l'équipe d'évaluation souhaite souligner que le mécanisme informel appliqué par Chypre permet d'atteindre l'objectif fixé dans la question clé 10.1 du RI 10. Cependant, l'équipe d'évaluation admet que le système assure cela de manière *ad hoc*, en s'appuyant sur l'initiative des services gouvernementaux pertinents autant que, si ce n'est davantage qu'en raison des exigences formelles du cadre juridique. L'équipe d'évaluation considère donc que l'effet n'est pas suffisamment certain et estime que Chypre disposerait d'un cadre de sanctions financières ciblées (SFC) plus solide et fiable s'il disposait d'une procédure formelle au niveau national. Cependant, l'équipe d'évaluation ne s'oppose pas à ce que l'action recommandée 1 soit modifiée, pour s'assurer qu'elle ne soit pas incompatible avec les exigences constitutionnelles de Chypre en tant qu'État membre de l'Union européenne. La Plénière ne juge pas souhaitable de modifier l'analyse du rapport et ne s'oppose pas au changement de l'action recommandée 1 comme proposé dans le document révisé sur les questions clé.

Décision adoptée

79. La Plénière adopte le REM du 5ème cycle sur Chypre et son résumé analytique, y compris les amendements approuvés au cours de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des Règles de procédure pour le 5ème cycle de MONEYVAL, Chypre est soumis à la procédure de suivi renforcé et invité à présenter un rapport lors de la première Plénière de 2021. Le rapport sera finalisé et publié après l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT, et sera publié le 12 février 2020.

Point 19 de l'ordre du jour – Evaluation mutuelle conjointe du GAFI, de l'EAG et de MONEYVAL sur la Fédération de Russie : approbation du rapport adopté par la Plénière du GAFI en octobre 2019

80. Le Secrétaire exécutif rappelle les Règles de procédure concernant les évaluations conjointes qui exigent une approbation du rapport précédemment adopté par la Plénière du GAFI concernant les pays qui sont à la fois membres du GAFI et d'autres ORTG (comme la Fédération de Russie qui est membre du GAFI, de MONEYVAL et du Groupe Eurasie EAG). Le rapport d'évaluation mutuelle de la Fédération de Russie a été adopté par la Plénière du GAFI en octobre 2019. L'EAG a approuvé le rapport lors de sa Plénière qui s'est tenue la semaine précédant la Plénière de MONEYVAL.

81. La Présidente remercie M. Arakel Meliksetyan (Arménie) qui a représenté MONEYVAL en qualité d'expert (financier/CRF) dans l'équipe d'évaluation, ainsi que M. Andrew Strijker (expert scientifique) qui a été un des réviseurs de ce rapport. Le Secrétariat de MONEYVAL a également été réviseur de ce rapport.

82. Avec M. Francesco Positano (du Secrétariat du GAFI) et M. Nuno Matos (Portugal, agissant en qualité d'expert juridique/financier), M. Meliksetyan présente le rapport d'évaluation mutuelle. Cette présentation est suivie des interventions des délégations de la Fédération de Russie et du Secrétariat d'EAG qui prend la parole pour faire d'autres observations.

83. La Plénière approuve le rapport d'évaluation mutuelle qui sera ensuite publié le 17 décembre 2019.

Point 20 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : deuxième rapport de suivi renforcé sur l'Andorre

84. Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5ème cycle sur l'Andorre a été adopté en septembre 2017. Compte tenu des résultats, l'Andorre a été soumise à la procédure de suivi renforcé. Le pays a présenté son deuxième rapport de suivi en vertu de la procédure de suivi renforcé avec une demande de réévaluation de la notation en ce qui concerne les recommandations 8, 25, 26 et 28. Un rapport succinct et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (France et Roumanie). Le rapport fournit une évaluation de la conformité concernant les normes pour lesquelles la méthodologie a changé depuis l'adoption du premier rapport de suivi renforcé sur l'Andorre (concernant notamment la Recommandation 2).

85. La Plénière considère que l'Andorre a fait des progrès pour combler certaines lacunes techniques identifiées dans le REM. Elle décide de faire passer la notation concernant les recommandations 25, 26 et 28 de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Compte tenu des progrès limités pour combler les lacunes concernant la Recommandation 8, la notation de « partiellement conforme » est maintenue. La recommandation 2 (qui a été réévaluée à la lumière des nouvelles exigences introduites en octobre 2018) est maintenue au niveau « conforme ». Aucune question particulière n'a été discutée lors de la Plénière. Sur la base des observations présentées par une délégation, un amendement a été proposé pour préciser les lacunes en suspens concernant la Recommandation 26.

Décision adoptée

86. La Plénière adopte le rapport succinct, y compris les amendements. Elle décide que l'Andorre devrait rester soumise à la procédure de suivi renforcé et l'invite à présenter un rapport lors de la première Plénière de 2021. Entre-temps, le rapport a passé avec succès l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT, et a été publié sur le site internet de MONEYVAL en janvier 2020.

Point 21 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : troisième rapport de suivi renforcé sur la Hongrie

87. Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5ème cycle sur la Hongrie a été adopté en septembre 2016. Compte tenu des résultats, le pays a été soumis à la procédure de suivi renforcé. La Hongrie a présenté deux rapports de suivi renforcé (en décembre 2017 et en décembre 2018 respectivement). Un rapport succinct et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (Arménie et dépendance de la couronne du Royaume-Uni de Jersey). Le rapport comprenait également une évaluation de la conformité des recommandations pour lesquelles la méthodologie avait changé depuis l'adoption du premier rapport de suivi renforcé (notamment concernant la Recommandation 2).

88. Sur la base des observations faites par les délégations, le Secrétariat a préparé une question pour examen en Plénière concernant la Recommandation 33. Sur la base des informations fournies, la Plénière examine la demande de la Hongrie de faire passer la notation concernant la Recommandation 33 de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Une délégation demande des précisions concernant les exigences du point c.33.1 (b et c). La Hongrie fournit des données chiffrées montrant que les statistiques concernant les condamnations pour des faits de blanchiment d'argent/financement du terrorisme et concernant les biens gelés, saisis et confisqués sont collectées de manière exhaustive. À la lumière de ces informations complémentaires, la Plénière décide de faire passer la notation concernant la Recommandation 33 de « partiellement conforme » à « largement conforme ».

89. Au cours de l'évaluation de la Hongrie au regard des modifications récentes des normes et de la méthodologie du GAFI en ce qui concerne la Recommandation 2, la Plénière examine également la législation hongroise en la matière. La Plénière considère que la Hongrie satisfait aux exigences des critères révisés c.2.3 et c.2.5. Cependant, comme des lacunes mineures restent en suspens concernant le critère c.2.1, la Plénière considère que la notation « largement conforme » concernant la Recommandation 2 doit être maintenue à ce stade.

Décision adoptée

90. La Plénière adopte le rapport succinct avec les amendements concernant l'analyse de la Recommandation 33. Elle décide aussi que la Hongrie reste soumise à la procédure de suivi renforcé et l'invite à présenter un rapport lors de la Plénière de MONEYVAL de décembre 2020. Entre-temps, le rapport a passé avec succès l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT, et a été publié sur le site internet MONEYVAL en janvier 2020.

Point 22 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : troisième rapport de suivi renforcé sur la Serbie

91. Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5ème cycle sur la Serbie a été adopté en avril 2016. Compte tenu des résultats, la Serbie a été soumise à la procédure de suivi renforcé. Dans le premier rapport de suivi renforcé (septembre 2017), la Serbie n'a demandé aucune nouvelle notation. Le deuxième rapport de suivi renforcé a été discuté en décembre 2018 et plusieurs nouvelles notations ont été adoptées par la Plénière.

92. Un rapport succinct et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (Bulgarie et Italie). En outre, un document de « questions à l'examen » a été distribué, sur la base des observations relatives au rapport succinct élaboré par le Secrétariat du GAFI en ce qui concerne la Recommandation 6.

93. La Plénière considère que la Serbie a fait des progrès pour combler certaines lacunes techniques identifiées dans le REM. Les recommandations 6 et 8 (initialement notées

« partiellement conforme ») sont passés à la notation « largement conforme » et la Recommandation 18 (initialement notée « partiellement conforme ») est passé à la notation « conforme ».

94. La plénière examine également la mise en oeuvre de la Recommandation 2, pour laquelle la méthodologie a été modifiée à deux égards depuis les observations du deuxième rapport de suivi (compatibilité des dispositions en matière de LAB/CFT, de protection des données et de protection de la vie privée, et partage des informations entre les agences). La recommandation 2 (initialement notée « largement conforme ») conserve la notation « largement conforme ».

95. La Plénière considère que d'autres mesures doivent être adoptées pour améliorer la conformité concernant les recommandations 22, 23, 28 et 40 notées « partiellement conformes » dans le REM de 2016.

Décision adoptée

96. La Plénière adopte le rapport succinct avec les amendements concernant l'analyse de la Recommandation 6, comme indiqué dans le document « questions à l'examen ». La Plénière décide que la Serbie reste soumise à la procédure de suivi renforcé et l'invite à présenter un rapport lors de la première Plénière de 2021. Entre-temps, le rapport a passé avec succès l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT et a été publié sur le site internet MONEYVAL en janvier 2020.

Point 23 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5ème cycle : deuxième rapport de suivi renforcé sur la Slovénie

97. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5ème cycle et à la décision de la Plénière de juillet 2017, la Slovénie a été soumise à la procédure de suivi renforcé du 5ème cycle. La Slovénie a précédemment présenté son premier rapport de suivi renforcé en décembre 2018. Un rapport succinct et un outil analytique ont été préparé par le Secrétariat avec la participation des équipes de rapporteurs (Croatie et Géorgie). Les délégations n'ont présenté aucune observation avant la Plénière.

98. Dès lors que la Slovénie n'a pas demandé de révision de notation, la Plénière examine uniquement la conformité concernant la Recommandation 2 pour laquelle la méthodologie a changé depuis l'adoption du premier rapport de suivi renforcé. La Plénière considère que la Slovénie satisfait aux critères nouvellement introduits dans cette recommandation. Cependant, comme les lacunes mineures recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle du 5ème cycle demeurent, la Plénière décide de maintenir la notation « largement conforme » en ce qui concerne la Recommandation 2.

Décision adoptée

99. La Plénière adopte le rapport succinct et décide que la Slovénie reste soumise à la procédure de suivi renforcé. Elle invite le pays à présenter un rapport à MONEYVAL dans un an. À cet égard, la Plénière observe que deux ans et demi après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, la Slovénie reste « partiellement conforme » en ce qui concerne dix recommandations, notamment les recommandations 5 et 6. La Plénière invite donc instamment la Slovénie à remédier aux lacunes en suspens dès que possible. À cet égard, la Plénière rappelle que l'on attend des pays qu'ils aient corrigé la plupart, sinon toutes, leurs défaillances en matière de conformité technique avant la fin de la troisième année qui suit l'adoption du REM. La Slovénie doit présenter un rapport à la Plénière dans un an.

100. Aucune délégation n'ayant présenté d'observations avant la Plénière, le Secrétaire

exécutif observe que le deuxième rapport de suivi renforcé sur la Slovénie ne fait pas l'objet de l'examen de qualité et de conformité prévu au paragraphe 15 de la règle 21 des Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles («*Les rapports de suivi dans lesquels aucune question n'est soulevée lors de la procédure d'examen préalable à la Plénière ou durant la discussion en plénière ne sont pas soumis à cette procédure d'examen ex-post.* »). Le rapport est donc devenu définitif dès son adoption et a été publié sur le site internet de MONEYVAL en janvier 2020.

Point 24 de l'ordre du jour – Modification des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5^{ème} cycle

101. Lors de sa plénière d'octobre 2019, le GAFI a modifié les « Procédures et processus d'évaluations mutuelles et de suivi consolidés » (ci-après les « Procédures universelles »). Comme l'indique le document intitulé « Réviser les procédures universelles pour améliorer l'efficacité » (FATF/ECG/WD(2019)9 du 19 septembre 2019), le GAFI a adopté plusieurs modifications pour améliorer l'efficacité des discussions sur les évaluations mutuelles et fixer des délais précis concernant la révision des notations concernant la conformité technique. Un certain nombre de modifications sont déjà prises en compte dans les Règles de procédure de MONEYVAL pour le 5^{ème} cycle (et n'exigent donc aucune modification), mais d'autres changements étaient nécessaires car les organes régionaux de type GAFI (ORTG) doivent, dans le cadre du réseau mondial LAB/CFT dirigé par le GAFI, aligner dès que possible leurs Règles de procédure sur les Procédures universelles.

102. Pour répondre à cette attente, la Plénière adopte les modifications de la règle 21, paragraphes 7-9, concernant les quatre questions suivantes :

- tout pays/territoire qui souhaite une réévaluation doit indiquer sur quelles recommandations une réévaluation sera demandée, 7 mois avant les réunions plénières (précédemment 5 mois).
- Les rapports de suivi sont soumis au moins 6 mois avant la date prévue pour la discussion (précédemment 5 mois).
- Les demandes de réévaluation ne seront pas prises en compte lorsque le cadre juridique, institutionnel ou opérationnel n'a pas changé depuis le REM du pays/territoire (ou le précédent rapport de suivi, le cas échéant) et qu'il n'y a pas eu de changement des normes du GAFI ou de leur interprétation.
- Une certaine souplesse est introduite en ce qui concerne l'adoption des rapports de suivi par les ORTG dans le cadre de la procédure écrite. Il convient cependant d'observer que cette possibilité a été intégrée dans les Règles de procédure de MONEYVAL en raison du caractère contraignant des Procédures universelles, mais que MONEYVAL garde la possibilité de poursuivre sa pratique actuelle consistant à discuter et adopter les rapports de suivi lors des plénières. La plénière considère que l'utilisation de la procédure écrite pour les rapports de suivi exige une décision distincte de MONEYVAL.

103. Dès lors que les modèles des rapports de suivi du 5^{ème} cycle pour la 60^e réunion Plénière de MONEYVAL (du 29 juin au 3 juillet 2020) ont déjà été envoyés à la date de la présente Plénière, et que les délais avaient été préalablement fixés par le Secrétariat, la Plénière décide que les modifications ci-dessus n'affectent pas les délais en ce qui concerne ces rapports. En revanche, les modifications mentionnées au troisième point ci-dessus s'appliquent à ces rapports.

104. Les Règles de procédure révisées pour le 5^{ème} cycle ont été publiées sur le site internet

Point 25 de l'ordre du jour – Présentation de M. Giuseppe Lombardo : Résultat immédiat 1 et évaluations nationales des risques - Leçons tirées et bonnes pratiques

105. La Plénière écoute la présentation de M. Giuseppe Lombardo centrée sur les principaux défis concernant la préparation des évaluations nationales des risques (ENR) et les procédures post-ENR.

106. M. Lombardo mentionne certaines lacunes de la procédure d'ENR en tant que telle. Dans certains pays, toutes les agences gouvernementales ne sont pas engagées dans le processus, ce qui permet à d'autres de monopoliser le processus et d'en fausser les résultats. Dans d'autres, bien que toutes les agences soient impliquées dans le processus, les contributions sont limitées à la fourniture de données et d'avis, et les agences ne participent pas à l'analyse des risques. Certains pays ne consultent pas suffisamment le secteur privé et négligent en cela une source importante d'information.

107. M. Lombardo souligne qu'il est important que des données à la fois qualitatives et quantitatives soient utilisées pour apprécier le risque, et que les analyses ne soient pas essentiellement ou principalement basées sur des avis d'experts ou des enquêtes sur les perceptions. Les statistiques doivent être précises et significatives, sans quoi elles peuvent être biaisées.

108. Dans de nombreux pays, l'analyse des menaces et des vulnérabilités est insuffisante. En ce qui concerne les menaces, il importe de quantifier l'ampleur des activités criminelles, sans se contenter du nombre d'infractions signalées, et les données utilisées doivent contribuer à l'identification de menaces passées, présentes et futures. Dans le cadre du cycle actuel d'évaluation du réseau mondial LAB/CFT, plus de 50 % des pays ont été critiqués du fait de l'absence ou de l'insuffisance de l'analyse de la menace transfrontalière. Un certain nombre de facteurs, tels que l'utilisation d'argent liquide, l'importance du marché noir et la disponibilité de ressources sont souvent ignorés dans le cadre de l'appréciation des vulnérabilités au niveau national.

109. Alors que les recommandations 8 et 24 appellent une évaluation des risques résultant respectivement des OBNL et des personnes morales, de telles évaluations sont souvent insuffisantes. De faibles exigences en matière de capital libéré peuvent augmenter la vulnérabilité des personnes morales, et l'origine géographique et la destination des fonds contribue à l'évaluation de la vulnérabilité des OBNL.

110. Après la publication des rapports d'ENR, certains pays n'ont pas élaboré de politiques de ou de stratégies nationales, ni de moyens de mesurer leur application. Dans d'autres rapports d'ENR, les activités et les ressources ne sont pas clairement basées sur des risques identifiés.

111. La Présidente remercie chaleureusement M. Lombardo pour sa présentation et donne la parole à la salle pour des questions. Dans le cadre de la discussion qui suit, les délégations posent des questions sur l'appréciation des conséquences des risques, la répartition des responsabilités et le respect des délais des plans d'action, les sources complémentaires de données qui pourraient être utilisées pour évaluer les risques et l'utilisation de méthodologies élaborées par les pays (plutôt que par la banque mondiale et le FMI).

112. Le Secrétariat du GAFI attire l'attention sur les orientations récemment publiées sur les

risques en matière de financement du terrorisme et les nouvelles exigences en matière d'évaluation du risque des fournisseurs de services d'actifs virtuels. Il est précisé que, alors que le RI.5 ne couvre pas l'évaluation des risques résultant des dispositions légales, cet aspect devrait être couvert par le RI.1 en ce qui concerne les pays dans lesquels le secteur des fiducies est important.

Point 26 de l'ordre du jour – Présentation par la Commission européenne des développements récents

113. La Commission européenne informe la Plénière des développements récents et des initiatives en matière de LAB/CFT au niveau de l'Union européenne, notamment le « Paquet LAB » adopté en juillet 2019. Ce « Paquet LAB » comprend le Rapport d'évaluation supranationale des risques de 2019 (ESNR), le rapport sur l'appréciation du cadre de coopération entre les Cellules de renseignement financier (les CRF) ; le rapport sur l'appréciation des affaires de blanchiment d'argent impliquant des établissements de crédit dans l'Union Européenne ; et le rapport sur les liens entre les mécanismes automatisés centralisés nationaux des États membres concernant les comptes bancaires.

114. Le rapport d'ESNR de 2019 tient compte des exigences de la quatrième directive antiblanchiment et, en ce qui concerne les mesures palliatives, des exigences de la cinquième directive antiblanchiment. Après avoir analysé 47 produits et services ou secteurs, la Commission a identifié le secteur du football professionnel, des ports francs, de l'accès à la citoyenneté des investisseurs (« passeport doré ») et les régimes de séjour comme étant les nouveaux secteurs dans lesquels les principaux risques ont été recensés. Un certain nombre de vulnérabilités horizontales, de mesures palliatives et de recommandations (notamment les recommandations adressées aux autorités de surveillance européennes et nationales et aux États membres en général) ont été identifiées. La Commission continuera de suivre la mise en œuvre des recommandations du rapports d'ESNR en 2021.

115. En ce qui concerne le rapport 2019 sur les CRF, la Commission conclut que des mesures plus détaillées sont nécessaires et que la coopération et les mécanismes de soutien doivent être renforcés avec la possibilité d'adopter des normes contraignantes juridiquement, des modèles et des orientations pour garantir une coopération aisée entre les cellules de renseignement financier de l'Union européenne, mais également pour permettre une analyse conjointe des risques.

116. En ce qui concerne la surveillance, l'Union européenne a réalisé un « rapport post-mortem » suite à l'examen de dix affaires de blanchiment d'argent en Europe au cours des dernières années. Cela a permis d'étudier les systèmes de blanchiment d'argent pour analyser les réponses des établissements financiers, les mesures des autorités de surveillance et le fonctionnement de l'échange d'informations entre les autorités compétentes. L'UE souligne que ce travail a débouché sur certains résultats, il a en particulier montré que les interactions entre toutes les autorités compétentes étaient insuffisantes puisqu'elles n'avaient lieu essentiellement que sur une base *ad hoc*, que les exigences en matière de confidentialité empêchaient une coopération efficace, et que la coopération entre les autorités de surveillance des CRF n'était pas structurée.

117. La cinquième directive antiblanchiment oblige les États membres à mettre en place un registre centralisé des comptes bancaires ou des systèmes d'extraction des données. L'UE a publié en juillet 2019 un rapport d'évaluation des spécifications techniques d'un futur système et a conclu qu'il serait techniquement possible d'utiliser la technologie existante développée par l'Union européenne. Un tel système permettrait d'accélérer l'interconnexion au niveau de l'UE, d'accéder aux informations financières et de faciliter la coopération transfrontalière. Le projet se poursuivra par de nouvelles consultations organisées par la Commission. Pour se doter d'un système obligatoire, il faudra une base juridique.

118. En ce qui concerne la méthodologie de l'UE pour l'identification des pays tiers présentant un risque élevé, la Commission a rappelé l'obligation résultant du droit de l'Union européenne de présenter une liste européenne de ces pays. La Commission travaille actuellement à une révision de la méthodologie pour permettre davantage de synergies avec le GAFI et renforcer l'engagement des pays tiers avant l'élaboration d'une liste.

Point 27 de l'ordre du jour – Nouvelle méthodologie concernant la R.15 et les actifs virtuels : présentations par les Secrétariats du GAFI et de MONEYVAL

119. La Plénière écoute la présentation du Secrétariat du GAFI sur les exigences du GAFI concernant les actifs virtuels (AV), les fournisseurs de services d'actifs virtuels (FSAV) et les mesures réglementaires devant être adoptées par les pays. La présentation traite des principes essentiels suivis dans le cadre de la révision de la Recommandation 15, de la portée du terme AV et des services proposés par les FSAV relevant des normes du GAFI, des principales exigences en matière de licences, de l'application d'une approche basée sur les risques et les mesures préventives, et des mesures qui doivent être appliquées en cas d'interdiction des AV/FSAV.

120. La Plénière écoute également la présentation de Mme Ani Melkonyan du Secrétariat de MONEYVAL sur l'évaluation des pays au regard des nouvelles exigences de la Recommandation 15, centrée sur l'incidence de ces exigences sur l'appréciation et la pondération des différents éléments compris dans les autres recommandations et résultats immédiats dans la méthodologie du GAFI. La présentation souligne également cinq défis importants identifiés à ce stade dans le cadre de l'appréciation des exigences nouvellement introduites. Le Secrétariat du GAFI fait des suggestions concernant les approches possibles devant être appliquées en ce qui concerne ses défis évoqués.

Point 28 de l'ordre du jour – Information concernant le projet d'examen stratégique du GAFI et son incidence sur MONEYVAL

121. Le Secrétariat du GAFI (M. Robert Norfolk-Whittaker) présente à la Plénière l'examen stratégique du GAFI centré sur les processus et les calendriers, en soulignant certaines décisions clés. Le Secrétariat du GAFI observe que la première raison qui pousse à procéder à cet examen stratégique est l'expiration proche du cycle actuel d'évaluations mutuelles au sein du GAFI. Les membres du GAFI sont convenus que l'examen stratégique est un projet sur deux ans couvrant la période d'octobre 2019 à octobre 2021.

122. Le Secrétariat du GAFI informe la Plénière que le projet sera géré par un groupe *ad hoc* dirigé par le Président du GAFI et que le travail sera confié à trois équipes de projets (couvrant respectivement les domaines des évaluations mutuelles, du processus de suivi de l'ICRG et de la méthodologie). Le principal objectif de ces équipes est de réaliser une analyse des systèmes actuels existants au sein du GAFI pour identifier leurs forces et leurs faiblesses. Cette analyse couvre à la fois des questions procédurales et des questions stratégiques. L'analyse des forces et des faiblesses doit être finalisée en février 2020 au plus tard, ce qui permettra une première discussion lors de la prochaine Réunion Plénière du GAFI. Le Secrétariat du GAFI indique que cet examen stratégique concerne l'ensemble du réseau mondial et, à cet égard, invite les délégations à suivre le projet aussi étroitement que possible et à l'alimenter autant que possible.

123. Le Secrétaire exécutif souligne qu'il est important pour MONEYVAL de bien communiquer sur cette question durant le processus au cours des 18 prochains mois. Il informe les délégations de la manière dont le Secrétariat envisage de coordonner ce travail. En particulier, dès que des documents écrits émaneront du groupe *ad hoc*, le Secrétariat les diffusera aux pays et les invitera à communiquer si possible leurs observations écrites. En outre, le Secrétariat et la Présidente tiendront les délégations informées de l'évolution du processus à

l'occasion de chaque Plénière.

Point 29 de l'ordre du jour – Rapport de la Présidente concernant la conférence de lutte contre le financement du terrorisme (« No money for terror ») organisée en novembre 2019

124. La Présidente expose les résultats de la deuxième conférence ministérielle de lutte contre le financement du terrorisme « No money for terror » organisée en Australie en novembre 2019, au cours de laquelle elle a représenté MONEYVAL. Elle présente les quatre principaux sujets de discussion de la conférence, notamment : i) l'évolution de la menace terroriste, ii) les réponses mondiales aux cas d'enlèvements avec demandes de rançons et de financement du terrorisme ; iii) les technologies émergentes et les risques de financement du terrorisme et iv) les partenariats public-privé dans la lutte contre le financement du terrorisme. Certaines mesures palliatives discutées par les participants à haut niveau comprennent la diffusion et l'éducation dans le secteur des OBNL et le renforcement des partenariats et fiducies entre les gouvernements et le secteur privé pour lutter contre le terrorisme et son financement. La prochaine conférence de cette nature se tiendra en Inde en 2020.

Point 30 de l'ordre du jour – Examen horizontal du Résultat immédiat 9, présentation par le Secrétariat

125. La plénière décide de reporter cette présentation à la prochaine Réunion Plénière.

Point 31 de l'ordre du jour – Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : mise à jour du Secrétariat

126. Le Secrétariat rappelle que, pour faire progresser les travaux concernant le premier volet du plan opérationnel de lutte contre le financement du terrorisme de MONEYVAL, un bref questionnaire a été diffusé aux délégations afin de collecter des données sur les rapports sur des transactions suspectes (DOS), les enquêtes, les poursuites et les condamnations liées au FT. Le Secrétariat a analysé les données et diffusé les conclusions avant la Réunion Plénière. Le Secrétariat présente un aperçu de l'analyse. Il souligne que l'analyse a été conduite sur la seule base de données quantitatives et est dans une certaine mesure complétée par l'avis d'expert du Secrétariat. Le Secrétariat traite brièvement des conclusions de l'analyse en ce qui concerne les différents composants de la chaîne LAB/CFT conduisant à une condamnation. Il conclut que l'activité est globalement limitée en ce qui concerne les enquêtes, poursuites et condamnations en matière de financement du terrorisme et dans le domaine de la coopération internationale, à quelques exceptions notables. Les rapports sur des transactions suspectes (DOS) semblent conduire à de nombreuses pistes qui cependant ne débouchent pas toujours sur des résultats significatifs. Le Secrétariat souligne en outre que, dès lors que risques et le contexte des pays interrogés varie considérablement à la lumière de la diversité des membres de MONEYVAL, les résultats de l'analyse ne peuvent pas être évalués sur la base d'un niveau de risque prédéfini en matière de financement du terrorisme. La Plénière remercie le Secrétariat d'avoir réalisé l'analyse et soutient l'idée de poursuivre ce travail.

Décision adoptée

127. La Plénière décide qu'une équipe de projets comprenant plusieurs délégations sera désignée pour poursuivre et développer ce projet avec l'aide du Secrétariat, notamment (a) en élaborant un bref questionnaire sur les risques en matière de FT, (b) en demandant des informations complémentaires concernant les données statistiques fournies (par exemple les principales raisons sous-jacentes communes de suspicion, les typologies prévalentes, les types de FT identifiés dans les enquêtes, poursuites et condamnations, par exemple la collecte, le transfert ou l'utilisation de fonds étrangers ou nationaux pour le FT, etc.), et (c) en

mettant à jour l'analyse. La délégation de Guernesey accepte de prendre la direction de l'équipe de projet.

Point 32 de l'ordre du jour – Présentation du dossier ayant obtenu le deuxième Prix Egmont 2019 de la meilleure affaire

128. Le représentant de la Fédération de Russie présente le dossier ayant obtenu le deuxième Prix Egmont 2019 de la meilleure affaire. Il s'agit d'une affaire concernant le gel des avoirs de quatre personnes impliquées dans des activités de terrorisme et de financement du terrorisme. Après avoir reçu une demande d'une CRF étrangère concernant quatre portefeuilles électroniques associés à l'EI (Daesh), la CRF russe (Rosfinmonitoring) a immédiatement lancé l'analyse des portefeuilles concernés. Pendant la période comprise entre avril et juillet 2016, les portefeuilles concernés ont reçu de petites sommes d'argent de personnes non identifiées, provenant de terminaux situés sur le territoire de la Fédération de Russie pour un montant total de 230 000 roubles (soit environ 3 550 €). Les analyses complémentaires et la coopération avec les services répressifs a conduit à l'identification de quatre personnes soupçonnées d'activités de financement du terrorisme. Suite à l'enquête, les actifs financiers des suspects ont été gelés ; treize personnes ont fait l'objet d'une procédure de gel des avoirs et onze personnes ont été inscrites sur la liste des terroristes sur la base du dossier pénaux. Les données ont été envoyées à la CRF étrangère précitée à des fins opérationnelles. Il s'est écoulé trois mois et demi entre la réception de la demande de la CRF étrangère et la procédure de gel et l'introduction de la procédure pénale.

Point 33 de l'ordre du jour – Rapport de la Rapporteuse sur l'égalité des genres

129. Mme Maja Cvetkovski (Slovénie), Rapporteuse sur l'égalité des genres de MONEYVAL, présente une mise à jour sur les actions du Conseil de l'Europe concernant les liens entre le genre et la criminalité. En particulier, elle mentionne un projet GRECO (en coopération avec l'université d'Amsterdam) lancé en décembre 2018 et qui - sur la base de questionnaires adressés aux pays - étudie les liens entre le genre et la criminalité économique (en particulier les actes de corruption et de fraude). Mme Cvetkovski observe qu'en dépit du nombre relativement limité des données disponibles, certaines conclusions peuvent être tirées. En ce qui concerne la corruption, le pourcentage de femmes parmi les suspects semble nettement inférieur à celui des hommes (puisque il se situe selon le pays entre 1 et 24 %). En ce qui concerne la fraude, le pourcentage de femmes parmi les suspects varie entre 10 à 30 %. Ces résultats montrent que la criminalité économique soulève des questions importantes liées au genre et que ces questions méritent davantage d'attention. Elle souligne qu'il est important que les questions de genre soient prises en compte dans les politiques et les stratégies des différents pays. Le Secrétaire exécutif souligne l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les activités de MONEYVAL.

Point 34 de l'ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et du financement du terrorisme (STCE n° 198)

130. Le Secrétaire exécutif présente les développements récents concernant la Conférence des parties à la Convention STCE n° 198. Ces développements concernent surtout la 11ème plénière de la Conférence des parties, prévue les 22 et 23 octobre 2019. Parmi d'autres points, la conférence des parties a adopté deux rapports de suivi thématiques transversaux concernant la mise en œuvre par les 35 États parties de l'article 9, paragraphe 3, de la convention (« infractions de blanchiment ») et de l'article 14 de la convention (« rapport de transactions suspectes »). La Conférence des parties a également adopté des rapports de suivi concernant d'autres rapports de suivi thématiques transversaux concernant l'article 11 (« décisions antérieures ») et l'article 25, paragraphes 2 et 3 (« biens confisqués et partage de ses biens ») de la convention. En outre, la Conférence des parties a eu des échanges avec

des experts du GAFI concernant les enquêtes financières en lien avec des actifs virtuels, des échanges de vues avec des experts du Conseil de l'Europe sur l'assistance technique en matière de recouvrement des actifs, et a discuté de différentes questions concernant l'application pratique de la convention.

131. Le Secrétaire exécutif mentionne deux questions présentant un intérêt particulier pour MONEYVAL : en premier lieu, la Conférence des parties a décidé de poursuivre le mécanisme de suivi horizontal pendant quatre années supplémentaires ; en second lieu, la Conférence des parties a élu un nouveau Bureau (comprenant M. Ioannis Androulakis (Grèce) comme président et Mme Ana Boskovic (Monténégro) comme Vice-Présidente) pour un mandat de deux ans. À la lumière de la stratégie récemment adoptée de MONEYVAL et des pratiques antérieures, le Secrétaire exécutif a suggéré d'inviter le président de la Conférence des parties à participer à un échange de vues à l'occasion de la prochaine Réunion plénière de MONEYVAL.

Point 35 de l'ordre du jour - Désignation des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 60^{ème} Plénière (règle 21, paragraphe 6, des Règles de procédure pour le 5^{ème} cycle de MONEYVAL)

132. La Plénière désigne les États/juridictions suivants comme équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi du 5^{ème} cycle qui seront examinés lors de la 60^{ème} Plénière de MONEYVAL en juin/juillet 2020 : Arménie et Ukraine (pour le rapport de suivi de l'Albanie); Pologne et République slovaque (pour le rapport de suivi de la Lituanie); Italie et Estonie (pour le rapport de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man); ainsi que la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man et Chypre (pour le rapport de suivi de l'Ukraine). Le Secrétariat prendra contact avec les équipes de rapporteurs à l'issue de la Plénière pour leur expliquer la marche à suivre et la répartition des activités.

133. Le Secrétariat remercie les États/juridictions suivants qui ont agi comme équipes de rapporteurs pour la présente plénière : Hongrie et Ukraine (pour le rapport de suivi de l'Albanie) ; France et Roumanie (pour le rapport de suivi d'Andorre) ; Arménie et Dépendance de la Couronne britannique de Jersey (pour le rapport de suivi de la Hongrie) ; Monténégro et Slovénie (pour le rapport de suivi de la Lettonie) ; Bulgarie et Italie (pour le rapport de suivi de la Serbie) ; ainsi que Croatie et Géorgie (pour le rapport de suivi de la Slovénie).

Point 36 de l'ordre du jour – Divers

134. La Plénière salue M. Boudewijn Verhelst, qui a été un représentant et souvent évaluateur de MONEYVAL pendant plusieurs décennies et expert scientifique pendant de nombreuses années et qui quitte ses fonctions. Au nom de MONEYVAL, la Présidente et M. John Ringguth (également au nom des autres experts scientifiques) le remercient chaleureusement pour son excellente contribution aux travaux de MONEYVAL. Les participants de la Plénière se lèvent pour une ovation à M. Verhelst.

135. MONEYVAL tiendra sa 60^{ème} Réunion Plénière du 29 juin au 3 juillet 2020.

ANNEX I – Agenda of the Plenary

Day 1: Tuesday 3 December 2019 / 1er jour: mardi 3 décembre 2019

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
 - 1.1 **Key address by Dr Marcus Pleyer, Vice-President of the FATF / Allocution d'ouverture par Dr. Marcus Pleyer, Vice-Président du GAFI**
 - 1.2 **Statement by Mr Jan Kleijssen, Director, Information Society - Action against Crime, Council of Europe / Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chair / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Chair's correspondence / Correspondance du Président**
 - 3.2 **Other issues / Autres sujets**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2020 / Calendrier des activités de MONEYVAL en 2020**
 - 4.2 **Report from the Secretariat on the October FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion d'octobre du GAFI**
 - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
 - 4.4 **Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
 - 4.5 **Other issues / Autres sujets**
5. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée : Second Report from the UK Crown Dependency of the Isle of Man under step I of the Compliance Enhancing Procedures (5th round of mutual evaluations) / Deuxième rapport de la Dépendance de la Couronne Britannique de l'Île de Man au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
6. **Fourth round follow-up: application by Romania to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Roumanie de sortir de la procédure de suivi régulier**
7. **Fourth round follow-up: application by Bosnia and Herzegovina to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Bosnie-Herzégovine de sortir de la procédure de suivi régulier**
8. **Fourth round follow-up: application by Montenegro to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande du Monténégro de sortir de la procédure de suivi régulier**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

9. **Discussion and adoption of a MONEYVAL strategy for the period 2020-2022 / Discussion sur la stratégie de MONEYVAL et adoption pour la période 2020-2022**

- 10. Information on AML/CFT initiatives in selected MONEYVAL States and territories (tour de table, selected States and territories only) / Informations sur les initiatives LAB/FT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table, Etats et territoires sélectionnés seulement)**
- 11. Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/FT d'autres institutions**
- 11.1 **EBRD / BERD**
 - 11.2 **Egmont Group / Groupe Egmont**
 - 11.3 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
 - 11.4 **FATF / GAFI**
 - 11.5 **GIFCS / GSCFI**
 - 11.6 **IMF / FMI**
 - 11.7 **UNODC / ONUDC**
 - 11.8 **World Bank / Banque Mondiale**
 - 11.9 **Economic Crime and Cooperation Division of the Council of Europe / Division de la coopération et de la lutte contre la criminalité économique du Conseil de l'Europe**

Day 2: Wednesday 4 December 2019 / 2ème jour: mercredi 4 décembre 2019

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 12. Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on the British Overseas Territory of Gibraltar / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle du territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 13. Election of the MONEYVAL Bureau / Election du Bureau de MONEYVAL**
- 14. Fifth round follow-up: first enhanced follow-up report by Albania / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Albanie**
- 15. Fifth round follow-up: first enhanced follow-up report by Latvia / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de la Lettonie**
- 16. Lessons learned from the ICRG process: presentation by the Serbian delegation / Enseignements tirés du processus de l'ICRG: présentation par la délégation serbe**
- 17. Presentation of the final report of the Financial Sector Commission on Modern Slavery and Human Trafficking: presentation by Mr Daniel Thelesklaf, Director of the Money Laundering Reporting Office Switzerland / Présentation du rapport final de la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains : présentation par M. Daniel Thelesklaf, Directeur du Bureau de communication sur le blanchiment d'argent Suisse**

Day 3: Thursday 5 December 2019 / 3ème jour: jeudi 5 décembre 2019

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 18. Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Cyprus / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de Chypre**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

19. **Joint FATF/MONEYVAL/EAG mutual evaluation of the Russian Federation: endorsement of the report adopted by the FATF Plenary in October 2019** / *Evaluation mutuelle de la Fédération de Russie menée conjointement par le GAFI et MONEYVAL: validation du rapport adopté lors de la plénière du GAFI en octobre 2019*
20. **Fifth round follow-up: second enhanced follow-up report by Andorra** / *Suivi au titre du cinquième cycle : deuxième rapport de suivi renforcé d'Andorre*
21. **Fifth round follow-up: third enhanced follow-up report by Hungary** / *Suivi au titre du cinquième cycle : troisième rapport de suivi renforcé de la Hongrie*
22. **Fifth round follow-up: third enhanced follow-up report by Serbia** / *Suivi au titre du cinquième cycle : troisième rapport de suivi renforcé de la Serbie*
23. **Fifth round follow-up: second enhanced follow-up report by Slovenia** / *Suivi au titre du cinquième cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Slovénie*
24. **Amendments of MONEYVAL's 5th round rules of procedure** / *Les amendements au Règles de Procédure du 5ème cycle de MONEYVAL*

Day 4: Friday 6 December 2019 / 4ème jour: vendredi 6 décembre 2019

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

25. **Immediate Outcome 1 and national risks assessments – lessons learned and good practices:** presentation by Mr Giuseppe Lombardo / *Résultat immédiat 1 et évaluations des risques au niveau national – enseignements tirés et bonnes pratiques : présentation de M. Giuseppe Lombardo*
26. **Presentation by the European Commission on recent developments** / *Présentation de la Commission Européenne sur les récents développements*
27. **The new methodology for R.15 and virtual assets:** presentations by the FATF and MONEYVAL Secretariats / *la nouvelle méthodologie pour la R.15 et les actifs virtuels : présentations des Secrétariats du GAFI et de MONEYVAL*
28. **Information about the FATF strategic review project and its impact on MONEYVAL:** presentation by the FATF and MONEYVAL Secretariats / *Information sur le projet d'examen stratégique du GAFI et son impact sur MONEYVAL: présentation par les Secrétariats du GAFI et de MONEYVAL*
29. **Report by the Chair from the “No money for terror”-conference in November 2019** / *Rapport de la Présidente sur “Pas d'argent pour la terreur” – conférence en Novembre 2019*
30. **Horizontal review of Immediate Outcome 9:** presentation by the MONEYVAL Secretariat / *Examen horizontal du Résultat immédiat 9: présentation du Secrétariat de MONEYVAL*

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

31. **Regional operational plan to counter terrorist financing: update by the Secretariat** / *Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : mise à jour du Secrétariat*
32. **Presentation of the case which was awarded the second Best Egmont Case Award 2019** / *Présentation de l'affaire récompensée par le deuxième prix du « Best Egmont Case Award 2019 »*

- 33. Report from the Gender Rapporteur / Rapport du Rapporteur sur l'égalité des genres**
- 34. Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)**
- 35. Appointment of the Rapporteur Teams for the follow-up reports to be considered at the 60th Plenary (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL's 5th round Rules of Procedure) / Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 60^{ème} session plénière (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL)**
- 36. Miscellaneous / Divers**

ANNEX II - MONEYVAL calendar of activities

2020		
16-21 February	FATF Plenary	Paris
24-28 February	Joint FATF/MONEYVAL assessor training	Berlin
10-11 March	Country Training Bulgaria	Sofia
16-28 March	5th round onsite visit to San Marino	Domagnano
1-2 April	Country Training Liechtenstein	Vaduz
27 April – 8 May	5th round onsite visit to the Holy See	Vatican
21-26 June	FATF Plenary	tbc
29 June – 3 July	PLEN 60 + WGE	<i>5th round MER: Slovak Republic, Georgia; 5th round follow-up: Czech Republic, Lithuania, Ukraine, UK Crown Dependency of the Isle of Man</i>
September	Joint FATF/MONEYVAL standards training (tbc)	tbc
9 September	Exchange of views of the Chair of MONEYVAL with the Committee of Ministers and presentation of MONEYVAL's annual report 2018	Strasbourg
September (tbc)	Country Training Estonia	Tallinn
October (tbc)	Country Training (tbc)	tbc
5-16 October	5th round onsite visit to Poland	Warsaw
18-23 October	FATF Plenary	Paris
27-28 October	12th Plenary of the Conference of the Parties to CETS 198 ("Warsaw Convention")	Strasbourg

2-13 November	5th round onsite visit to Croatia	Zagreb
7-11 December	PLEN 61 + WGE	5th round MER: <i>San Marino, Holy See</i> 5th round follow-up: <i>Albania, Hungary, Malta, Moldova, Slovenia</i>

ANNEX III - MONEYVAL: schedule of evaluations for the 5th round of mutual evaluations

Country/territory	Year of evaluation (as per onsite visit)	Plenary discussion
Armenia	2015	2015
Serbia	2015	2016
Hungary	2016	2016
Slovenia	2016	2016
Isle of Man	2016	2017
Andorra	2017	2017
Ukraine	2017	2017
Albania	2017	2018
Latvia	2017	2018
Czech Republic	2018	2018
Lithuania	2018	2018
Israel (FATF/MONEYVAL)	2018	2018
Moldova	2018	2019
Malta	2018	2019
Russian Federation(FATF/MONEYVAL/EAG)	2019	2019
Gibraltar	2019	2019
Cyprus	2019	2019
Slovak Republic	2019	2020
Georgia	2019	2020
San Marino	2020	2020
Holy See	2020	2020
Poland	2020	2021
Croatia	2020	2021
Bulgaria	2021	2021
Liechtenstein	2021	2021
Estonia	2021	2022
Monaco	2021	2022
North Macedonia	2022	2022
Romania	2022	2022
Azerbaijan	2022	2023
Montenegro	2022	2023
Bosnia and Herzegovina	2023	2023
Jersey	2023	2023
Guernsey	2023	2023

ANNEX IV – List of Participants

Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Elvis KOCI HEAD OF DELEGATION Working Group on Evaluations FIU Director, General Directorate for the Prevention of Money Laundering Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance	<i>financial</i>
Mr Artan SHIQERUKAJ LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR GIBRALTAR Working Group on Evaluations Head of Legal and Foreign Relations Directorate General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>law enforcement & financial</i>
Mr Mikeljan SHKALLA Working Group on Evaluations Specialist Legal, Foreign Relations and Trainings Directorate General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>legal</i>
Ms Enida PERO Working Group on Evaluations Chief of Sector, Strategic Analyses Directorate General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>financial</i>
Mr Besmir BEJA <i>General Director of Codification and Harmonization of Legislation</i> <i>Ministry of Justice</i>	<i>apologized</i>
Ms Erjola VEJZATI Senior Inspector of Quality Control Public Oversight Board	<i>financial</i>
Mr Aldo SPAHIU Executive Director Public Oversight Board, TIRANA, Albania	<i>financial</i>
Ms Enhela SHEHU Specialist in the Department of Research and Methodological Leadership National Business Centre	<i>financial</i>
Mr Ylli PJETËRNIKAJ Prosecutor, Prosecutor Office	<i>law enforcement & legal</i>
Ms Mirjana GOXHARAJ Oversight Department Bank of Albania	<i>financial</i>
Ms Kejda HYSENBEGASI Security Policy Directorate Ministry for Europe and Foreign Affairs	
Mr Qirjako THEODHOR Site Coordinator	

Agency for the Administration of Sequestered and Confiscated Asset

Ms Violanda THEODHORI
Head of Legal Department
Financial Supervisory Authority

Ms Flora MUSTA
Capital market supervising directorate
Financial Supervisory Authority

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier)
Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,

Mr Ricardo Marcelo CORNEJO *legal/financial*
Working Group on Evaluations
Member of the FIU, Supervision Department
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Gerard PRAST
Member of the FIU, Supervision Department

Ms Maria FADEEVA
Member of the FIU, Supervision Department

Mr Borja AGUADO DELGADO *legal*
Deputy Prosecutor
Member of Prosecutor's Office, General Prosecutor's Office

Ms Francesca BALLESTER
Senior Analyst, Division of Supervision
AFA – Autoritat Financera Andorrana

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arakel MELIKSETYAN *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR THE RUSSIAN FEDERATION
Working Group on Evaluations
Deputy Head of the Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Ani GOYUNYAN *legal*
Working Group on Evaluations
Head of International Relations Division
Financial Monitoring Centre, Central Bank of Armenia

Ms Hasmik MUSIKYAN *legal*
Working Group on Evaluations
Legal Advisor, Coordinator
Financial Monitoring Centre, Central Bank of Armenia

Mr Edgar ARSENYAN *legal*
Prosecutor
Department of Supervision over the Investigation of Crimes against Public Security
General Prosecutor's Office

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rovshan NAJAF
HEAD OF DELEGATION
Chairman of the Executive Board, Financial Monitoring Service

Ms Narmina SAFAROVA
Deputy Director of Cooperation Department, Financial Monitoring Service

Mr Azar ABBASOV *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Director of Legal Department, Financial Monitoring Service

Mr Amir OJAGVERDIYEV
Senior prosecutor of the Anticorruption Directorate with the Prosecutor General

Mr Samad SAMADOV
Working Group on Evaluations
Senior officer of AML/CFT Department of State Security Service

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Borislav ČVORO *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Leading Investigator
Financial Intelligence Department – State Investigation & Protection Agency
Nikole Tesle 59, 71123 Istocno SARAJEVO, Bosnia and Herzegovina

Mr Rajko ĆUK *law enforcement*
Head of Department for Financial Investigation and Money Laundering
Unit for Combating Financial Crimes, Criminal Police
Ministry of Interior of Republic Srpska

Mr Muamer AHMETSPAHIĆ
Chief Inspector for Investigation and information,
Tax Administration of Brcko District of Bosnia and Herzegovina

Mr Edin JAHIĆ *legal*
Head of the Department for Combatting Organised Crime and Corruption
In the Sector for fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs abuse
Ministry of Security

Mr Boris LOVRINOVIC
Expert Associate for inter-entity cooperation
Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mrs Cvetelina Annanieva STOYANOVA *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Exchange of Information
Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Violina DIMITROVA
Head of Department
Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Mr Peter TODOROV
Expert, Financial Intelligence Unit
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Tea PENEVA
Senior Expert, International Legal Co-operation and European Affairs Directorate
Ministry of Justice

Mrs Valentina STEFANOVA
Senior Expert, Financial Supervision Commission

Mr Zhivko ZHEKOV
Head of Inspectorate
Financial Supervision Commission

Mrs Daniela STOYLOVA
Chief Inspector, National Bank

CROATIA / CROATIE

legal

Ms Antonija DUVNJAK
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Department for Supervision
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Andreja PAPA
Service for Economic Crime and Corruption
Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime
Ministry of the Interior

law enforcement

Mrs Sani LJUBICIC
Deputy State Attorney General
State Attorney's General Office

Ms Vesna KRIZMANIĆ MEHDIN
Working Group on Evaluations (afternoon)
Director, Direction for AML/CFT Supervision, Croatian National Bank

Mr Damir BLAŽEKOVIĆ
Working Group on Evaluations (afternoon)
Executive Director, Sector for Specialist Oversight and Supervision, Croatian National Bank

Mrs Marcela KIR
Working Group on Evaluations (morning)
Chief Advisor, Sector for Specialist Oversight and Supervision, Croatian National Bank

financial

Ms Jasna VLAŠIĆ VAROŠANEC
Working Group on Evaluations (morning)
Senior Advisor, Direction for AML/CFT Supervision
Croatian National Bank

Mr Ivan VUČIĆEVIĆ
Regulatory Harmonisation and International Cooperation Division,
Croatian Financial Services Supervisory Authority (CFSSA)

Ms Petra BANOVEC
Junior Supervisor, Sector for Supervision of Investment Funds and Investment Firms
Croatian Financial Services Supervisory Authority (CFSSA)

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Attorney, Law Office of the Republic

legal

Mrs Maria KYRMIZI
Working Group on Evaluations
FIU Cyprus

Mr Kikis PAPHITES
Working Group on Evaluations
Ministry of Finance of Cyprus

Mr Marios NEOPTOLEMOU
Working Group on Evaluations
Senior Officer, Central Bank of Cyprus

financial

Mrs Maria THEMISTOCLEOUS
Working Group on Evaluations
Central Bank of Cyprus

Mr Andri ADAMOY
Working Group on Evaluations
Central Bank of Cyprus

Mrs Maria KONTOY
Working Group on Evaluations
Central Bank of Cyprus

Mrs Liana IOANNIDOU
Working Group on Evaluations
Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC)

Mr Charalambos PARASKEVAS
Working Group on Evaluations
Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC)

Mrs Marinella GEORGIADOU
Working Group on Evaluations
Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC)

Mr Christos PANTZARIS
Working Group on Evaluations
Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC)

Mr Stelios TRIANTAFYLIDIS
Working Group on Evaluations

Mr Kyriacos IORDANOY
Working Group on Evaluations
Institute of Certified Public Accountants of Cyprus (ICPAC)

Mrs Amalia HADJIMICHAEL
Working Group on Evaluations
Institute of Certified Public Accountants of Cyprus (ICPAC)

Mrs Nafsika TOFA
Working Group on Evaluations
Institute of Certified Public Accountants of Cyprus (ICPAC)

Mrs Zena AGATHOCLEOUS
Working Group on Evaluations
Customs and Excise Department

Mr Panayiotis KOUNTOURESHIS
Working Group on Evaluations
Cyprus Police

Mrs Elena PANYIOTOU
Working Group on Evaluations
Cyprus Police

Mr Andreas MICHAELIDES
Working Group on Evaluations
Cyprus Bar Association

Mr Charis DEMETRIOU
Working Group on Evaluations
Cyprus Bar Association

Mrs Anastasia MICHAELIDOU-KAMENOU
Working Group on Evaluations
Ministry of Interior of Cyprus

Mrs Christina KAOULLA
Working Group on Evaluations
Ministry of Interior of Cyprus

Mrs Maria HADJICONSTANTI
Working Group on Evaluations
Register of Companies and Official Receiver

Mrs Antonia STAVRIDE
Working Group on Evaluations
Register of Companies and Official Receiver

Mrs Antigoni HADJIXENOPHONTOS
Working Group on Evaluations
Head of Analysis Department

Mr Nicholas TOFILUK
Working Group on Evaluations
CEO, Cyprus Gaming and Casino Supervision Commission

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Jana RUŽAROVSKÁ
HEAD OF DELEGATION
International and Legal department, Financial Analytical Office
Ministry of Finance

law enforcement

Ms Kristýna SEDLÁČKOVÁ
Ministry of Justice

Mrs Magdalena PLEVOVA
International and Legal department, Financial Analytical Office

Ministry of Finance

ESTONIA / ESTONIE

Ms Sören MEIUS *financial*
HEAD OF DELEGATION
Advisor to the Ministry of Finance

Mr Matis MÄEKER *financial*
Working Group on Evaluations
Head of the AML/CFT and PSP Supervision Department
Financial Supervision Authority

Mr Madis REIMAND *law enforcement*
Head of FIU
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit
Estonian Police and Border Guard Board

Mr Markko KÜNNAPU *legal*
Advisor to the Ministry of Justice
Estonian Financial Supervision Authority

FRANCE

M. Florent-Babacar DIENG
CHEF DE DELEGATION
Working Group on Evaluations
Adjoint au Chef de Bureau de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions internationales,
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances

M. Franck OEHLERT *legal*
Working Group on Evaluations
Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne
Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Mme Alice BODET LARMARCHE
Working Group on Evaluations
Chargé de mission, Policy Officer , SCN TRACFIN

GEORGIA / GÉORGIE

Mr George TEVDORASHVILI
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI *financial*
Working Group on Evaluations
Director of Legal, Methodology and International Relations Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Aleksandre MUKASASHVILI
Working Group on Evaluations (morning)
Head of the Illicit Income Legalization Prosecution Unit, General Prosecutor's Office of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI
Working Group on Evaluations (afternoon)
Head of the European Integration and International Organizations Relations Unit
Legal Department, General Prosecutor's Office of Georgia

Ms Sophia ASANIDZE
Working Group on Evaluations (afternoon)
National Bank of Georgia

Mr Irakli KALANDADZE
National Bank of Georgia

Mr Valerian KHASASHVILI
Working Group on Evaluations (morning)
Head of Financial Monitoring Service of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Dr Carmelo BARBAGALLO
President
Financial Information Authority

Mgr Marco GANCI
HEAD OF DELEGATION
Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Fabio SALERNO
Secretary, Permanent Observer Mission of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA
Working Group on Evaluations
Official of the Secretariat of State
Section of the Holy See's Relations with States

Dr Federico ANTELLINI RUSSO
Official, Office of Supervision and Regulation, Financial Information Authority
Vatican City State

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Zsófia PAPP *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Senior Expert, AML/CFT Legislation Unit Department for International Finance
Ministry of Finance

Mr Gábor SIMONKA *financial*
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA
Head of Department, Anti-Money Laundering Department
Central Bank of Hungary

Mr Balázs GARAMVÖLGYI *law enforcement*
Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority,
Corruption and Organized Crime Cases, Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr László VASTAG
Executive director of prudential and consumer protection supervision of money market institutions,
The Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Ms Karen BAR-SHALOM

Working Group on Evaluations

International Department
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

Mr Yehuda SHAFFER
Evaluator for MONEYVAL

ITALY / ITALIE

Ms Isabella FONTANA
Ministry of Economy and Finance

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Working Group on Evaluations
Senior Officer, Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mr Fabio TERAMO
Working Group on Evaluations
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mr Giuseppe LOMBARDO
FINANCIAL EVALUATOR FOR GIBRALTAR
Working Group on Evaluations
International Strategic Advisor – Financial Integrity, Italy

Mr Davide QUATTROCCHI
LEGAL AND LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Attaché at the Italian Embassy for Guardia di Finanza

Mrs Federica LELLI
Central Bank of Italy

Dott. Italo BORRELLO
Manager, Deputy Head of the International Cooperation Division
Financial Intelligence Unit for Italy

law enforcement

LATVIA / LETTONIE

Ms Ilze ZNOTINA
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Ms Laila MEDIN
Deputy State Secretary, Ministry of Justice, Latvia

Ms Dina SPŪLE
Working Group on Evaluations
Lawyer, Deputy Director of Criminal Law Department
Ministry of Justice, Latvia

Mrs Laima LETINA
Working Group on Evaluations
Ministry of Justice, Latvia

Mrs Liga KĻAVIŅA
Ministry of Finance, Latvia

Mrs Aija ZITCERE
Ministry of Finance, Latvia

Ms Daina ISPODKINA
Counsellor Permanent, Delegation of Latvia to OECD

Mr Janis BEKMANIS
Deputy State Secretary
Ministry of Interior, Latvia

Mrs Kristine LICE
Ministry of Foreign Affairs

Mr Andris KRASTINS
Deputy Director of Legal Department
Head of International Law Division
Ministry of Foreign Affairs, Latvia

Mrs Sabine JANISELA
Ministry of Foreign Affairs, Latvia

Ms Marta JAKSONA
Working Group on Evaluations
Deputy Head of FIU, Latvia

Mr Toms PLATACIS
Working Group on Evaluations
FIU Latvia

Mrs Ineta DUBROVSKA
Working Group on Evaluations
FIU Latvia

Mr Andis ARUMS
State Security Service, Latvia

Mr Artjoms PAVLOVS
Deputy Head of ARO, and Information Analyst Unit, Criminal Intelligence Department
State Police, Latvia

Mrs Santa PURGAILE
Financial and Capital Market Commission, Latvia

Mr Kristaps MARKOVSKIS
Deputy Director of Compliance Control Department
Financial and Capital Market Commission
Ministry of Finance

LIECHTENSTEIN

Ms Anne-Sophie CONSTANS-LAMPERT
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Senior Legal Advisor of the Prime Minister
Ministry of General Government Affairs and Finance

Ms Bettina KERN
Working Group on Evaluations
Legal Officer of the Other Financial Intermediaries Division
FMA - Financial Market Authority Liechtenstein

legal

Dr Albert KAUFMANN
FINANCIAL EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Deputy Head of the Supervision Section
Other Financial Intermediaries Division
FMA – Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Sascha SCHNEIDER
FMA – Financial Market Authority Liechtenstein

Ms Sandra MADLENER
FMA – Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Werner MEYER
Head of the Other Financial Intermediaries Division
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Ms Julia PUCHER
Ministry for General Government Affairs and Finance
Liechtenstein

Ms Graziella MAROK-WACHTER
Office of Justice, Liechtenstein

Mr Frank HAUN
Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office

legal

Mr Michael SCHÖB
Deputy Director, Financial Intelligence Unit, Liechtenstein

Mr Amar SALIHODZIC
International Affairs, Financial Intelligence Unit, Liechtenstein

law enforcement

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

law enforcement

Ms Andrada BAVÉJAN
Head of Legal Cooperation Division, International Law Department, Ministry of Justice

legal

Ms Auksė TRAPNAUSKAITE
Principal Specialist, Anti-Money Laundering Division
Prudential Supervision Department
Bank of Lithuania

financial

MALTA / MALTE

Dr Helga BUTTIGIEG-DEBONO
DEPUTY HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Deputy Head of the Maltese Delegation
Executive Head of the NCC -
National Coordinating Committee on Combating Money Laundering and Funding of Terrorism

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Superintendent of Police, Police General Headquarters

Dr Elaine MERCIECA RIZZO *legal*
Senior Lawyer, Office of the Attorney General
Ministry for Justice, Cultural and Local Government

Mr Kenneth FARRUGIA *apologized*
Director
Financial Intelligence Analysis Unit, Malta

Mr William SCICLUNA
Senior Analyst of the FIAU

Dr Alexander MANGION *legal*
Working Group on Evaluations
Senior Manager, Legal & International Relations

MONACO

Mr Michel HUNAULT
HEAD OF DELEGATION
Conseiller Technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Jean-Marc GUALANDI
Working Group on Evaluations
Conseiller technique SICCFIN

M. Louis DANTY
Chargé de Mission SICCFIN

Mlle Alison GERARD
Working Group on Evaluations
Administrateur, Département des Finances, SICCFIN

Mlle Jennifer PALPACUER *legal*
Chef de Section
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

MONTENEGRO

Mr Dejan DUROVIC *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director of the Police Directorate
for the Sector for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Mrs Kristina BAČOVIĆ
Head of the Department for International Exchange of Intelligence Data and Information
Police Directorate, Sector for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ *legal*
Working Group on Evaluations
State Prosecutor within Basic State Prosecutor's Office

Ms Gordana KALEZIĆ
Director of the Directorate for Supervision in the area of Prevention of Money Laundering and Terrorist financing , Central Bank

Mr Ivan SIMONOVIĆ
Inspector at the Compliance Department
Central Bank of Montenegro

Mrs Ljiljana SEKULIC
Secretary of the Council of
Central Bank of Montenegro

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mr Blazho TRENDAFILOV
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Office

Mr Toni JANKOSKI
Head of Department, Bureau for Public Security
Ministry of the Interior

Mr Aleksandar SPASEVSKI
Department for on-site supervision, National Bank ,

Mr Aleksandar VUJIKJ
Working Group on Evaluations
Financial Intelligence Office, Ministry of Finance

Mr Ratka CELAKOVSKI

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*
CHAIR OF MONEYVAL / PRESIDENTE DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Department of Financial information, Ministry of Finance

Michal SZERMER
LEGAL AND LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR GIBRALTAR
Working Group on Evaluations
Acting Head of the Unit, Chief Specialist in International Cooperation Unit, FIU Poland
Ministry of Finance

Ms Monika WILCZYŃSKA *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal*
State Prosecutor's Office

Ms Monika SNOPEK
Working Group on Evaluations
Chief expert within Compliance Department
Financial Supervision Authority

Mr Krzysztof KRYK
Working Group on Evaluations

Director of the Compliance Department
Financial Supervision Authority

Mr Piotr BRUDNICKI
Working Group on Evaluations
Chief expert within Compliance Department
Financial Supervision Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Andrian MUNTEANU
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Eduard VĂRZAR
Deputy Head of the Anticorruption Prosecutor's Office

Mr Gheorge BADIA
Head of AML/FT Division
National Bank of Moldova

Mr Vladimir MUNTEANU
First Deputy Governor
National Bank of Moldova

Ms Stela BUIUC
Legal Counselor of the AML/FT Division
National Bank of Moldova

legal

Ms Oxana GISCA
Head of Supervision and Compliance Division
Office for Prevention and fight against money laundering

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Daniel-Marius STAICU
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Ms Adriana-Luana ION
Working Group on Evaluations
Head of the Strategic Analysis Department, Romanian FIU

Mr Mihai Alexandru BORCAN
Working Group on Evaluations
Head of Strategic Analysis and Operative Analysis Department
Romanian FIU

Mrs Dana Cristina BURDUJA
Prosecutor, General Prosecutor's Office
attached by the High Court of Cassation and Justice

legal

Mr Sorin Alexandru SORESCU
General Inspector, National Bank

Mr Catalin DAVIDESCU
Head of Department, National Bank of Romania

Ms Alexandra VOINEA
FINANCIAL EVALUATOR FOR GIBRALTAR
Working Group on Evaluations
Financial analyst,AML Unit
Financial Supervisory Authority

Mr Sorin TĂNASE
Deputy Director, Directorate for Crime Prevention, Ministry of Justice

legal

Mr Cătălin ȘERBAN
Specialist Officer, Directorate for Countering the Organised Crime,
General Inspectorate of Romanian Police

Mr Liviu VIDRAȘCU
Head of Monitoring Money Laundering Department
National Agency for Fiscal Administration (NAFA)

Mr cpt. Leonard PUȘCATU
Legal Adviser
Romanian Intelligence Service

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir GLOTOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Rosfinmonitoring

Mr Alexey PETRENKO
Working Group on Evaluations
Head of Department, Rosfinmonitoring

Ms Natalia LUKIANOVA
Working Group on Evaluations
Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA
LEGAL AND LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Leading Expert in Cooperation Department
Federal Financial Monitoring Service, Rosfinmonitoring

Mr. Daniil BURDA
Working Group on Evaluations
Deputy Head of division, Rosfinmonitoring

Mr Ivan YAKOVLEV
Leading Expert,Rosfinmonitoring

Mr. Nikolay LUKASHIN
Acting Head of Division, Ministry of Foreign Affairs

Mrs Elena FIRSOVA
Deputy Head of Division Ministry of Internal Affairs

Mr Andrey GASANOV
Head of Department, Central Bank of Russia

Mr Igor LOSKUTOV
Head of the Interregional Department, Rosfinmonitoring;

Ms Ksenia PANEVKINA
Interpreter

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Giorgia UGOLINI
HEAD OF DELEGATION
Magistrat, Procuratore del Fisco, Court of the Republic of San Marino

Apologized

Ms Aurora FILIPPI
Working Group on Evaluations

Mr Nicola MUCCIOLI
VICE-HEAD OF DELEGATION
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Director of the Financial Intelligence Agency (FIA)

financial

SERBIA / SERBIE

Mr Željko RADOVANOVIĆ
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director a.i., Administration for the Prevention of Money Laundering
Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

Mr Radomir ILIĆ
Working Group on Evaluations
State Secretary, Ministry of Justice, BELGRADE, Serbia

Ms Ilija HODOBA
Head of the Service for Combating Organized Crime
Ministry of Interior, BELGRADE, Serbia

Ms Radmila DRAGIČEVIĆ DIČIĆ
Working Group on Evaluations
Supreme Court of Cassation, BELGRADE, Serbia

Mr Miljko RADISAVLJEVIĆ
Working Group on Evaluations
Deputy Republic Public Prosecutor, Republic Public Prosecutor's Office

Ms Jasmina MILANOVIĆ GANIĆ
First Deputy public prosecutor for organised crime, Prosecutor's Office for Organised Crime

Mr Vladimir STEVANOVIĆ
Senior Adviser
Prosecutor's Office for Organised Crime

Mr Vladimir CEKLIC
Assistant Director
Seized and Confiscated Assets Management Directorate
Ministry of Justice

Ms Milica TODOROVIĆ
Advisor, Ministry of Justice

Mr Dejan DEVIĆ
Working Group on Evaluations
General Manager

Legal Department
National Bank of Serbia

Ms Snežana LOJANIČIĆ
Head of Sector for Supervision, Tax Administration

Ms Marina LAZAREVIĆ
Head of Team for Legal Matters and Compliance with International Standards
Administration for the Prevention of Money Laundering,
Ministry of Finance

Ms Danijela TANIĆ ZAFIROVIĆ
Head of Section for Supervision
Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Jelena PANTELIĆ
Senior adviser
Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Katarina PAVLICIC
Interpreter, Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Mr Miroslav STAROVLAH
Interpreter, Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Mr Milan MRDOVIC
Directorate for the Management of Seized Assets, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mrs Alena KVINTOVA *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic
National Anti-Corruption Unit, National Criminal Agency

Mr Ronald KAKAŠ *law enforcement*
Senior police officer of International Cooperation Department
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic
National Anti-Corruption Unit, National Criminal Agency

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*
Working Group on Evaluations
General Prosecution of the Slovak Republic

Mr Daniel LESKOVSKÝ *financial*
National Bank of Slovak Republic

Mrs Mariana BUZNOVÁ *financial*
National Bank of Slovakia

Mrs Sona POPPER TOTHOVA *financial*
National Bank of Slovakia

Mr Roman TUROK-HETEŠ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Martin PETER *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Roman CHANDOGA *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia CIRÁKOVÁ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Andrea STRIČÍKOVÁ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mrs Branka GLOJNARIČ
Director, Office for Money Laundering Prevention

Mrs Andreja LANG
Secretary, Ministry of Justice

Mr Andrej SVETLIČIČ
Minister Plenipotentiary, International Law Department
Ministry of Foreign Affairs

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
First Deputy Head, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI
Working Group on Evaluations
Head of Division for Cooperation with Financial Intelligence Units
Department for Financial Investigations of The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Oleksandr HLUSHCHENKO
Director of Department for Financial Monitoring System Coordination of the State Financial Monitoring Service of Ukraine, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Andrii OPRYSOK
Head of International Cooperation Division, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA *financial*
Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

Mr Denys LYSENKO
Head of Unit for Asset Recovery
Division for Cooperation during Criminal Proceedings
Department for International Legal Cooperation and Asset Recovery
Prosecutor General's Office of Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DEPENDANCES DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / GUERNESEY DEPENDANCE DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Ms Kate RABEY (Mrs Catherine SWAN) *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Crown Advocate, Legislative Counsel
Law Officers of the Crown, St. James Chambers

Mr Richard WALKER *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor
Office of the Policy and Resources Committee of the States of Guernsey

Mr Adrian HALE
Head of the Financial Intelligence Service, Guernsey Border Agency

Ms Gillian BROWNING
Director of the Investment, Fiduciary and Pension Division
Guernsey Financial Services Commission

Mr Andrew SNELL
Assistant Director of the Financial Crime Division
Guernsey Financial Services Commission

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / JERSEY DEPENDANCE DE LA
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Hamish ARMSTRONG *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Financial Crime Policy, Office of the Director General
Jersey Financial Services Commission

Mr Tom FOTHERGILL
Working Group on Evaluations
Lead Policy Adviser
Financial Services and Digital Economy, Government of Jersey

Mr Julian LAMB
Jersey Financial Services Commission

Mr Steven MEIKLEJOHN
LEGAL & LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Legal Adviser, Civil Division, Law Officers' Department

Mr Lawrence COURTNESSE
Joint Financial Crime Unit

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / ILE DE MAN DEPENDANCE DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Paul HECKLES
HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

AML/CFT Advisor, AML/CFT Policy Office, Cabinet Office
Government Office

Mr Mark BENSON

LEGAL EVALUATOR FOR GIBRALTAR

Working Group on Evaluations

Senior Prosecuting Officer, Economic Crime , Attorney General's Chambers

Mr Sean GAVIN

Cabinet Office

Ms Kelly MERCER

Enforcement Division of FSA

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr James TIPPING

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Finance Centre Director, Gibraltar Finance

Mr David PARODY

Working Group on Evaluations

National Co-ordinator AML/CFT

HM Government of Gibraltar

Mr Christian ROCCA QC

Working Group on Evaluations

Director of Public Prosecutions

Mr Paul RICHARDSON

Working Group on Evaluations

Royal Gibraltar Police

Ms Graceanne GREAR

Working Group on Evaluations

Office of Criminal Prosecutions and Litigation

Mr Lloyd DEVINCENZI

Working Group on Evaluations

Office of Advisory Counsel

Mr Edgar LOPEZ

Working Group on Evaluations

Gibraltar Financial Intelligence Unit

Mr Thomas TUNBRIDGE

Working Group on Evaluations

Royal Gibraltar Police

Mr John PAYAS

Working Group on Evaluations

HM Customs Gibraltar

Ms Annette PERALES

Working Group on Evaluations, Financial Services Commission

Mr Andrew LYMAN

Working Group on Evaluations

Gambling Commission

Mr David WALSH
Working Group on Evaluations
Gambling Commission

Ms Daniela BENAMOR
Working Group on Evaluations
Financial Services Commission

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

JAPAN / JAPON

Mr Shuji YOSHIDA
Working Group on Evaluations
Consul en charge des questions de sécurité
General Consulate of Japan in Strasbourg

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr James C. PRUSSING
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Acting Director Europe-Russia
Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Ms Anne WALLWORK
Working Group on Evaluations
Senior Counselor, U.S. Department of the Treasury

Ms Elham HATAMI
Working Group on Evaluations
International Relations Advisor, Europe
Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)

Mr Jacob THIESSEN (in visio conference)
Working Group on Evaluations
FINANCIAL EVALUATOR FOR CYPRUS
Senior Counsel, Office of the Assistant General
Counsel for Enforcement and Intelligence, Department of Treasury

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Fabian RIEGER
Working Group on Evaluations
Bundesministerium der Finanzen

Mr Hartwig OESTERLE
Working Group on Evaluations
Senior Advisor, Division GW1, International and Policy Issues
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin)

LUXEMBOURG

Mr Jérémie OGÉ
FINANCIAL EVALUATOR FOR CYPRUS
Working Group on Evaluations
Mutual evaluations manager, Ministère de la Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Daniel THELESKLAF
Head of MROS (Money Laundering Reporting Office Switzerland)
Federal Office of Police - Fedpol

Mr Michael HOCHREUTENER
Financial Analyst MROS (Money Laundering Reporting Office Switzerland)

PORTUGAL

Mr Nuno MATOS
FINANCIAL EVALUATOR FOR THE RUSSIAN FEDERATION
Working Group on Evaluations
Expert in the Technical Permanent Secretariat, Coordination Commission, Banco de Portugal

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Dylan BAGE
Working Group on Evaluations
Policy Advisor, Sanctions and Illicit Finance,
International Group, HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK / BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mrs Katherine DELIKOURA
Working Group on Evaluations
Director, Chief Compliance Officer, Council of Europe Development Bank

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

Mr Titus CORLĂȚEAN
Working Group on Evaluations
Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, Senator, Senatul României

CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING, SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) / CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT, AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

**GROUP OF STATES AGAINST CORRUPTION (GRECO) /
GROUPE D'ETATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)**

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr David SCHWANDER

Working Group on Evaluations

Team Leader, Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing
European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Unit Financial Crime

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Marcus PLEYER

Vice-President

Financial Action Task Force – FATF

Mr Francesco POSITANO

Working Group on Evaluations

Policy Analyst, Global Network Co-ordination Unit
Financial Action Task Force – FATF

Mr Rob NORFOLK-WHITTAKER

Working Group on Evaluations

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism
Financial Action Task Force – FATF

**INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANISATION (ICPO) - INTERPOL
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC) - INTERPOL**

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

Ms Nadine SCHWARZ

Working Group on Evaluations

Senior Counsel

International Monetary Fund (Legal Department, Financial integrity Group)

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC

Mr Oleksiy FESHCHENKO

AML Adviser- Global Program against Money Laundering,
Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)

Cybercrime and Anti-Money Laundering Section, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch
Division for Treaty Affairs, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Mr Luke GRIBBON

Working Group on Evaluations

Associate Director, Office of the Chief Compliance Officer
European Bank for Reconstruction and Development

Mr Adam LEWIS

Working Group on Evaluations

Principal OCCO, Office of the Chief Compliance Officer
European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Ms Fiona CROCKER

Working Group on Evaluations

Guernsey Financial Services Commission, GIFCS

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

Ms Iryna LOIK

Working Group on Evaluations

Senior Project Assistant
Economic, Environmental and Politico-Military Programme
OSCE Project Co-ordinator in Ukraine

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

Mr Nedko KRUMOV

Working Group on Evaluations

ECOFEL Senior Officer, Egmont Group Secretariat

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Sergey TETERUKOV

HEAD OF THE DELEGATION

EAG Executive Secretary

Mr Nikita BOBRY SHEV

Working Group on Evaluations

EAG Administrator

Ms Daria KUDRYASHOVA

Working Group on Evaluations

EAG Administrator

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Mr John RINGGUTH
Co-Chair of the Working Group on Evaluations

Mr Lajos KORONA
Working Group on Evaluations
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office

Mr Andrew STRIJKER
Working Group on Evaluations
European Commission
Task Force for Greece,
Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST
Working Group on Evaluations
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

MONEYVAL

Mr Jan KLEIJSEN
Director, Information Society - Action against Crime, Council of Europe
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Gianluca ESPOSITO
Head of the Action against Crime Department
Information Society - Action against Crime Directorate
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Matthias KLOTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17 matthias.kloth@coe.int

Mr Michael STELLINI, Deputy Executive Secretary to MONEYVAL
Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference
of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL

Mr Dmitry KOSTIN, Administrator, MONEYVAL

Mr Andrew LE BRUN, Administrator, MONEYVAL

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Ms Kotryna FILIPAVICIUTE, Administrator, MONEYVAL

Mr Alexey SAMARIN, Administrator, MONEYVAL

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL

Mr Uwe WIXFORTH, Administrator, MONEYVAL

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL

Ms Irma DZANKOVIC-ARSLAN, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant, MONEYVAL

Ms Monica PETROVICI, Communication and web, MONEYVAL

Interpreters / *Interprètes*

Mr Nicolas GUITTONNEAU

Mr Grégoire DEVICTOR

Mme Clarissa WORSDALE

Mme Sylvie BOUX

Mr Didier JUNGLING

Mme Bettina LEDEWIG QUAINÉ